



Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)

Consultation régionale sur l'agenda Post- Malabo : Rapport de synthèse sur la région de l'Afrique centrale

Du 28 au 30 mai 2024
Douala, Cameroun

SOMMAIRE

Sigles	3
I. Introduction	4
A. Informations générales sur le PDDAA.....	4
B. Informations générales sur la région de la CEEAC.....	4
C. Contexte du processus de l'agenda Post-Malabo du PDDAA	6
II. L'avenir de l'Agriculture et les défis dans la région de la CEEAC	7
A. Agriculture et transformation économique dans la région de la CEEAC	7
B. Principaux enjeux et défis affectant l'Agriculture et les systèmes alimentaires dans la région de la CEEAC.	8
1. Une mauvaise gouvernance et un environnement favorable, une volonté politique insuffisante et l'insécurité.	8
2. Insuffisance des capacités institutionnelles, humaines, techniques et de coordination	9
3. Insuffisance de financement et des investissements dans le secteur agricole.	10
4. Sous-développement et faible investissement dans le secteur de l'élevage.....	10
5. Coût élevé des intrants et des importations agricoles.	10
6. Système et services de soutien inadéquats pour les chaînes de valeur stratégiques (recherche, conseil, finance).....	11
7. Contraintes liées à la dégradation des terres et à la gestion des terres et aux droits de propriété.....	11
8. Lenteur de l'harmonisation et de l'intégration des politiques régionales.	11
9. Faible capacité d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.	12
10. Faible participation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables.	12
11. Faible engagement du secteur privé dans le PDDAA	12
12. Insuffisance des infrastructures et adoption de la technologie.....	13
13. Faiblesse du système de collecte des données, de suivi et d'évaluation	13
III. RECOMMANDATIONS ET INTERVENTIONS STRATÉGIQUES POUR L'AGENDA DE L'APRÈS-MALABO.....	13
A. Résumé des principales recommandations et priorités	13
B. Recommandations pour la Déclaration, la Stratégie et les actions pour les treize domaines techniques	16
8. Réformes politiques et institutionnelles, et mise en œuvre.....	34
9. Communication et plaidoyer.....	36
IV. CONCLUSIONS	37
ANNEXE 1 : Contexte du pays, priorités et soutien requis – Présentations	39
ANNEXE 2 : Liste des participants	43

SIGLES

AUC	Commission de l'Union Africaine
AUDA NEPAD	Agence de Développement de l'Union Africaine – Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
IA	Intelligence artificielle
CEEAC	Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CER	Communauté Economique Régionale
GTT	Groupe de Travail Technique
FIDA	Fonds d'Investissement de la Diaspora Africaine
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PAC-CEEAC	Politique Agricole Commune de la CEEAC
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRIASAN	Programme Rational d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
RB	Revue Biennale
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
TEC	Tarif Extérieur Commun
UA	Union Africaine
ZLECAf	Zone de Libre-Echange Continental Africaine

I. INTRODUCTION

A. Informations générales sur le PDDAA

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture¹ en Afrique (PDDAA) est le cadre politique de l'Afrique pour la transformation agricole, la création de richesses, la sécurité alimentaire et la nutrition, la croissance économique et la prospérité pour tous. Initiative continentale de l'Agenda 2063, le PDDAA vise à appuyer les pays africains à éliminer la faim et à réduire la pauvreté en augmentant la croissance économique grâce à un développement tiré par l'Agriculture.

À Maputo, au Mozambique, en 2003, le Sommet de l'Union africaine (UA) a fait la première déclaration sur le PDDAA en tant que partie intégrante du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Les principes et les valeurs qui sous-tendent la mise en œuvre du PDDAA comprennent l'appropriation et le leadership africains, la responsabilité et la transparence, l'inclusion, la planification et la prise de décisions fondées sur des données probantes et l'exploitation des complémentarités régionales. En outre, l'ensemble de principes et de valeurs importants pour le PDDAA comprennent l'approche centrée sur les personnes, le développement axé sur le secteur privé, la capacité systémique, la subsidiarité, l'apprentissage par les pairs et la multisectorialité.

Dans le cadre du PDDAA, les Gouvernements africains ont convenu d'allouer au moins 10 % de leurs budgets nationaux à l'Agriculture et au développement rural et d'atteindre un taux de croissance agricole d'au moins 6 % par an. Ces engagements d'investissement reposent sur des objectifs visant à réduire la pauvreté et la malnutrition, à accroître la productivité et les revenus agricoles, et à améliorer la durabilité de la production agricole et l'utilisation des ressources naturelles. Le PDDAA appuie également les pays à renforcer leur résilience face à la variabilité climatique en élaborant des politiques et des stratégies de préparation aux catastrophes, des systèmes d'alerte précoce et des filets de sécurité sociale.

B. Informations générales sur la région de la CEEAC

La Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) est constituée des 11 Etats membres : le Gabon et la Guinée équatoriale sont classés parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ; L'Angola, le Cameroun, la République du Congo et Sao Tomé et Príncipe sont tous considérés comme des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; et le Burundi, la République centrafricaine (RCA), le Tchad, la République Démocratique du Congo (RD Congo) et le Rwanda sont tous des pays à faible revenu.

La région est diversifiée, s'étendant sur des forêts tropicales humides, des savanes et de vastes bassins fluviaux. Le climat varie de l'équatorial au subtropical, avec des régimes de précipitations variables. Dotée d'immenses ressources naturelles et de terres arables, la région se caractérise par une faible productivité agricole. Les économies de ces Etats membres reposent

¹ Le terme Agriculture prend en compte la production végétale, l'élevage, la foresterie et les ressources halieutiques.

principalement sur l'Agriculture, en mettant l'accent sur les cultures de rente, l'élevage et l'extraction des ressources naturelles.

Cependant, la pauvreté et l'insécurité alimentaire restent des défis persistants. Les principales cultures comprennent le manioc, le maïs et le riz, ainsi que des cultures commerciales telles que le café et le cacao. Les ressources aquatiques marines et continentales ne sont pas pleinement exploitées en raison d'un manque d'investissements adéquats dans les capacités de pêche et les pratiques aquacoles modernes. Au lieu de cela, les navires étrangers exploitent les ressources halieutiques. Par ailleurs, la transhumance traditionnelle – le déplacement saisonnier des personnes avec leur bétail entre les régions géographiques ou climatiques – vers des zones plus vertes du sud, entraîne différentes formes de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les conflits politiques et ceux liés au changement climatique constituent un défi majeur dans la région.

La population totale de la CEEAC était de 199 millions d'habitants en 2019 et devrait atteindre 384 millions d'ici 2043. En raison de sa population jeune, la CEEAC ne bénéficiera d'un dividende démographique qu'au cours de la seconde moitié du XXI^e siècle. La RD Congo a la plus grande population de la CEEAC, mais l'économie angolaise (43 % de la CEEAC) est nettement plus importante que toutes les autres économies. La région semble mettre l'accent sur le secteur des services (banque, communication, commerce de gros, commerce de détail et services professionnels), qui domine l'économie, au détriment du secteur productif. La région dispose d'un potentiel agricole important : si les rendements moyens des cultures augmentaient de 60 %, le secteur pourrait réduire le pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté de près de 10 points de pourcentage pour atteindre 28,4 % d'ici 2043.

En 2019, le rendement moyen des cultures dans la zone CEEAC était de 3,7 tonnes, légèrement inférieur à la moyenne de l'Afrique, qui est de 3,9 tonnes. Dans les prévisions de la trajectoire actuelle ([ECCAS - ISS African Futures](#)), les rendements de la CEEAC s'amélioreraient à 4,9 tonnes d'ici 2043 et à 7,7 tonnes dans le scénario agricole, soit une différence de près de 60%. Dans les prévisions de la trajectoire actuelle, la contribution de l'Agriculture au Produit Intérieur Brut (PIB) de la CEEAC est passée de 17,2 % en 2019. Dans le scénario agricole, l'Agriculture contribuerait encore à près de 11% du PIB d'ici 2043, et la région de la CEEAC produirait 115 millions de tonnes de cultures de plus d'ici 2043, par rapport aux prévisions de la trajectoire actuelle.

La dépendance à l'égard des importations de la CEEAC devrait être réduite à 15,7 % de la demande d'ici 2043, au lieu des prévisions actuelles de 41,4 %. La CEEAC importerait donc 62,7 milliards de dollars de produits agricoles de moins en 2043 que dans les prévisions de la trajectoire actuelle. En 2019, la demande agricole totale a dépassé la production de 11 millions de tonnes métriques, un écart qui devrait atteindre 139 millions de tonnes métriques d'ici 2043. La région de la CEEAC est donc de plus en plus en situation d'insécurité alimentaire, non seulement en raison de la faible production nationale, mais aussi en raison de l'évolution des préférences alimentaires.

La RD Congo a produit l'équivalent de 51,45 millions de tonnes de cultures, de viandes et de poissons en 2019, soit le volume le plus important parmi les membres de la CEEAC. La RD Congo est suivie par le Cameroun (32,28 millions de tonnes) et l'Angola (27,06 millions de tonnes). Le

Sao Tomé et Príncipe était le plus petit producteur agricole avec 134 000 tonnes en 2019 et devrait doubler sa dépendance aux importations. D'ici 2043, la RD Congo produira 84,81 millions de tonnes, et le Cameroun sera le deuxième producteur agricole, après avoir dépassé l'Angola. Ces trois pays, la RD Congo, le Cameroun et l'Angola, produisent beaucoup plus de produits agricoles que les autres Etats membres de la CEEAC. Le Cameroun, seul membre de la CEEAC à exporter une quantité modeste de produits agricoles (1,516 milliard de dollars en 2019), connaîtra une baisse des exportations de sorte qu'il n'exportera plus que des produits agricoles pour une valeur de 161 millions de dollars américains en 2043.

Bien que le PDDAA ait été l'épine dorsale de la recherche agricole, de la lutte contre le changement climatique et de la mise en œuvre de procédures et de stratégies durables pour la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, la région n'a pas été en mesure de produire des résultats satisfaisants dans la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Malabo et le PDDAA, bien que certains pays de la région affichent des résultats positifs.

C. Contexte du processus de l'agenda Post-Malabo du PDDAA

L'agenda Post-Malabo offre l'occasion de réexaminer les approches existantes et d'esquisser de nouvelles approches pour la transformation de l'Agriculture en Afrique. Le processus d'élaboration du programme Post-Malabo est un processus consultatif, inclusif et multipartite qui comprendra des consultations avec les parties prenantes, ainsi que des recherches et des analyses pour générer des approches fondées sur des données probantes afin d'éclairer la conception et la rédaction techniques, ainsi que la mobilisation politique pour le programme de transformation de l'Agriculture en Afrique des 10 prochaines années.

Après deux décennies de mise en œuvre du PDDAA, le continent a fait d'énormes progrès en matière de croissance économique et agricole, de réduction de la pauvreté, de résultats en matière de nutrition, d'expansion du commerce agricole et d'investissements publics dans l'Agriculture. L'Afrique est dans une position remarquablement meilleure qu'au moment de la déclaration de Maputo en 2003. Les revenus moyens, la production et la productivité agricoles, le commerce et les investissements agricoles sont nettement plus élevés, tandis que la faim et la pauvreté ont diminué.

La Déclaration du PDDAA de Malabo de 2014 arrive à son terme en 2025, ce qui offre l'occasion d'examiner les défis persistants, les tendances émergentes et les opportunités d'établir un nouvel agenda pour le continent. L'élaboration du programme Post-Malabo offre l'occasion de valider la théorie du changement, de réexaminer les engagements et de définir le programme, la stratégie et les objectifs pour les 10 prochaines années. Le programme Post-Malabo devrait conserver les points forts des engagements de Malabo, tout en l'ajustant et en l'approfondissant pour répondre aux problèmes émergents, notamment la transformation des systèmes alimentaires durables dans un contexte d'accélération du changement climatique et de risques de chocs provenant de sources multiples.

Afin d'élaborer un programme Post-Malabo solide, l'UA se concentre sur trois axes de travail : (i) les consultations des parties prenantes ; (ii) les travaux de recherche et d'analyse ; et (iii) la

conception technique et la rédaction. La mobilisation politique à travers le continent se poursuit et culminera avec la déclaration d'un nouvel agenda et d'engagements par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine (HOSG) d'ici la fin du mois de janvier 2025.

L'axe de travail sur l'engagement et le dialogue des parties prenantes, qui a été dirigé et soutenu par le programme « Feed the Future » de Policy Link, comprend une série de dialogues menés par les Communautés Economiques Régionales (CER) avec leurs États membres et toutes les parties prenantes du PDDAA.

Pour préparer l'agenda Post-Malabo, la CEEAC en tant CER de l'UA et Policy Link ont organisé un atelier de consultation régionale des parties prenantes du PDDAA pour la région de l'Afrique centrale. Les objectifs de cette consultation des parties prenantes du PDDAA sont les suivants :

- Faciliter la sensibilisation, la socialisation, la création d'un élan et l'adhésion politique au processus et aux orientations du Post-Malabo ;
- Faciliter les réflexions et l'apprentissage des parties prenantes sur les 20 dernières années du PDDAA afin d'éclairer l'avenir ;
- Permettre aux parties prenantes du PDDAA de contribuer et d'éclairer l'agenda Post-Malabo ;
- Avoir une perspective plus large et établir un consensus sur les questions clés et les options techniques ;
- Élaborer un rapport de synthèse pour contribuer au processus Post-Malabo.

Les participants à la consultation étaient les Points Focaux PDDAA des Etats membres de la CEEAC et les représentants gouvernementaux des sept (07) États membres de la CEEAC à savoir le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, et Sao Tomé et Príncipe, ainsi que des représentants du secteur privé (HCA-AC et P-PME AC) et des acteurs non étatiques (PROPAC et CNOP Cameroun)

Ont également pris part à la consultation régionale les représentants de la CEEAC, de la CEMAC, de la Commission de l'Union africaine (CUA), de l'AUDA/NEPAD et de Policy Link, ainsi que les Institutions Spécialisées et les Agences d'Exécution de la CEEAC et de la CEMAC à savoir le CAPC-AC, CRSA-AC, COMIFAC, CEBEVIRHA, CPAC, PRASAC, CEFDHAC, FIPAC, OCFSA, CARBAP, COREP et ROSEVAC.

Il faut relever que l'Angola, le Burundi, le Rwanda et la RDC qui sont également des Etats membres de la CEEAC ont participé à la consultation régionale organisée par la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).

II. L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET LES DEFIS DANS LA REGION DE LA CEEAC

A. Agriculture et transformation économique dans la région de la CEEAC

L'Agriculture continuera de jouer un rôle central dans la région de la CEEAC et sa transformation économique au cours de la prochaine décennie. L'Agriculture contribue pour une part énorme au

PIB des États membres et au soutien de leur population. Négliger l'Agriculture, c'est négliger le bien-être des citoyens de la CEEAC en raison de sa contribution au PIB et à l'emploi et aux moyens de subsistance de la plupart des citoyens. La région de la CEEAC est dotée d'un potentiel considérable qui, s'il est correctement exploité, pourrait transformer le secteur et l'économie de la région. Les régions tropicales conviennent à des cultures telles que le café, le cacao et les palmiers à huile, tandis que les régions de savane soutiennent les cultures céréalières ainsi que les plantes-racines et les légumineuses. Le pastoralisme est plus répandu dans les zones plus sèches du nord et du sud. La région possède une biodiversité exceptionnelle et certaines des plus grandes forêts intactes du monde, notamment les forêts du Bassin de Congo. Les forêts et les zones boisées sont les principaux types de couverture terrestre, couvrant 61,5 % de la région.

L'Agriculture est créatrice de richesses et d'emplois pour tous (jeunes, femmes et hommes). La population totale de la CEEAC est estimée à 199 millions d'habitants en 2019 et devrait passer à 384 millions d'ici 2043. En raison de sa population jeune, la CEEAC peut utiliser cette main-d'œuvre dans le secteur agricole, pour stimuler la transformation économique. Placer le secteur agricole comme une priorité dans la région se traduira par une croissance économique. Ce secteur, faut-il le rappeler, contribue de manière significative au PIB, réduit les pertes de devises étrangères sur les importations alimentaires et oriente donc les dividendes vers d'autres actions de développement.

L'Agriculture varie d'un pays à un autre de la région CEEAC, la valeur de la production agricole variant d'environ 100 à 600 dollars par habitant (selon les données de FAOSTAT). Elle contribuerait à hauteur de 50 % du PIB. Dans la foulée, l'Agriculture de la CEEAC participerait encore à près de 11% du PIB d'ici 2043, et la région de la CEEAC produirait 115 millions de tonnes de cultures de plus d'ici 2043, par rapport aux prévisions de la trajectoire actuelle. Ainsi, la croissance et la transformation économiques de la CEEAC dépendent fortement de l'Agriculture.

Avec une relance de l'Agriculture, la dépendance de la région vis-à-vis des importations serait considérablement réduite. La dépendance à l'égard des importations de la CEEAC devrait être réduite à 15,7 % de la demande d'ici 2043, au lieu des prévisions actuelles de 41,4 %. La Communauté importerait donc 62,7 milliards de dollars de produits agricoles de moins en 2043 que dans les prévisions de la trajectoire actuelle.

B. Principaux enjeux et défis affectant l'Agriculture et les systèmes alimentaires dans la région de la CEEAC.

L'Agriculture a un potentiel de richesse, mais elle est également soumise à de nombreux défis, notamment dans la région de la CEEAC. La mise en œuvre du PDDAA s'est heurtée à des défis persistants dans la région. Les principaux défis et les facteurs sous-jacents qui entravent la réalisation du PDDAA dans la région sont décrits ci-dessous :

1. Une mauvaise gouvernance et un environnement favorable, une volonté politique insuffisante et l'insécurité.

- Les pays de la région de la CEEAC ont des systèmes politiques faibles qui affectent la mise en œuvre du PDDAA. Les conflits armés liés à la gouvernance, l'insécurité persistante dans les États, le terrorisme et la criminalité transnationale entravent la mise en œuvre durable des politiques et la stabilité des activités agricoles ;
- L'incapacité à traduire les engagements pris par les Chefs d'État en matière d'Agriculture en actions concrètes est attribuée à l'insuffisance de l'appropriation, de la faible volonté politique et d'une insuffisance de gouvernance au niveau national. Le manque de volonté politique contribue à l'adoption et à l'absence d'adoption et de mise en œuvre de politiques agricoles et industrielles visant à soutenir le processus de transformation structurelle dans la région. L'Agriculture n'est (politiquement) pas considérée comme une priorité absolue dans la région, ce qui entraîne de faibles budgets agricoles nationaux pour atteindre les objectifs d'investissement du PDDAA ;
- Enfin, le PDDAA est perçu comme un cadre externe, ce qui sape les engagements envers les objectifs du PDDAA ;
- Les prélèvements et taxes élevés sur l'équipement et les matériaux importés nécessaires à la modernisation agricole entravent l'adoption de technologies de pointe.

2. Insuffisance des capacités institutionnelles, humaines, techniques et de coordination

- La région de la CEEAC dispose d'une faible capacité régionale de coordination et de mise en œuvre dans le secteur des systèmes agroalimentaires. La collaboration limitée (par exemple, l'échange insuffisant d'informations) entre les États membres de la CEEAC dans la mise en œuvre du PDDAA a entraîné un manque de cohérence et d'alignement entre les politiques et les efforts agricoles au niveau national. Par exemple, la nouvelle Politique Agricole Commune et le Plan Régional d'Investissement Agricole (PRIA), qui permettrait de créer des synergies aux niveaux national et régional, n'ont pas encore été approuvés par les Chefs d'État et de Gouvernement. De plus, l'insuffisance de mise en œuvre des stratégies concrètes de développement du commerce intra et interrégional et de politiques harmonisées en matière d'échanges des produits alimentaires limitent la mise en œuvre des programmes de facilitation et entravent la libération du plein potentiel économique du secteur agricole ;
- La faiblesse des capacités institutionnelles et techniques pour la planification, la mise en œuvre et le suivi efficaces des programmes agricoles aux niveaux national et régional a entravé la réalisation des objectifs du PDDAA dans la région. La faiblesse des capacités est évidente dans la recherche agronomique et animale, les systèmes semenciers et la sélection, ainsi que les services de conseil agricole ;
- De même, des systèmes et des structures de soutien à la vulgarisation inadéquats et inappropriés pour les petits exploitants agricoles ont limité leur capacité à adopter des technologies modernes et des pratiques d'atténuation et d'adaptation au climat. L'insuffisance des ressources humaines et le manque de compétences techniques et d'expertise des responsables gouvernementaux et des acteurs agricoles ont contribué à

la mise en œuvre médiocre ou lente des politiques et programmes harmonisés dans les États membres de la CEEAC.

3. Insuffisance de financement et des investissements dans le secteur agricole.

- Les allocations budgétaires agricoles sont encore faibles et les financements publics insuffisants, obligeant les EM de la CEEAC à dépendre fortement de financements extérieurs, qui peuvent être imprévisibles, pour le développement agricole. L'insuffisance des investissements publics et privés dans l'Agriculture est le résultat de priorités de développement concurrentes dans un contexte de ressources limitées. Il en résulte des pénuries de production alimentaire qui sont principalement résolues par les importations alimentaires. Les taux élevés et la forte dépendance à l'égard des produits agricoles importés épuisent les réserves de change et exposent les États membres à des risques de fluctuation des marchés mondiaux et des changes ;
- L'insuffisance du financement et des investissements dans le secteur agricole, en particulier dans la recherche, la valeur ajoutée et la transformation, limite la capacité de maximiser la valeur des produits agricoles et le rendement de l'investissement, ce qui rend l'Agriculture moins attrayante ;
- Dans la région, le secteur agricole est perçu comme risqué. En conséquence, l'engagement et l'investissement du secteur privé sont faibles. Cette situation est due à une mauvaise gestion des risques financiers qui permettrait d'offrir des garanties de crédit et de répondre aux aléas et aux fluctuations des systèmes financiers internationaux. Par exemple, la plupart des pays ne disposent pas de systèmes efficaces d'évaluation de la solvabilité ;
- Dans de nombreux pays, les petits exploitants agricoles et les agriculteurs familiaux ont toujours du mal à accéder au crédit et aux prêts, aux intrants agricoles et à d'autres facteurs de production et de ressources. De même, l'accès insuffisant aux devises étrangères pour l'achat d'intrants agricoles entrave l'accès et l'utilisation correcte des technologies et des semences appropriées dans de nombreux pays de la CEEAC.

4. Sous-développement et faible investissement dans le secteur de l'élevage

- Le secteur de l'élevage a été négligé et a toujours été peu investi et développé, ce qui a contribué au déclin du secteur, même s'il s'agit d'une source principale de moyens de subsistance et de revenus dans la région ;
- L'augmentation des cas de transhumance induite par le changement climatique et les conflits agropastoraux provoqués par la sécheresse, le recul et la disparition des masses d'eau nécessitent une attention urgente et une stratégie à long terme.

5. Coût élevé des intrants et des importations agricoles.

- Les petits exploitants agricoles de la région de la CEEAC rencontrent toujours des difficultés pour accéder à des intrants agricoles de qualité tels que les semences, les engrais et les pesticides en raison de l'insuffisance des canaux de distribution du dernier

kilomètre et des coûts élevés des intrants. Cela limite l'utilisation appropriée et suffisante des intrants agricoles, ce qui entraîne de faibles rendements et l'insécurité alimentaire. Ce même scénario s'applique et affecte l'accès aux services de vulgarisation fournis par le secteur privé et les fournisseurs d'intrants ;

- De même, la région connaît un accès limité aux technologies agricoles innovantes et améliorant la production (mécanisation, numérisation, intelligence artificielle [IA]).

6. Système et services de soutien inadéquats pour les chaînes de valeur stratégiques (recherche, conseil, finance)

- Les investissements limités dans le secteur agricole au fil du temps ont limité les services de vulgarisation et de conseil aux agriculteurs, la recherche, l'infrastructure et d'autres services liés à la chaîne de valeur. Cela a laissé les agriculteurs livrés à eux-mêmes, créant à la fois des asymétries d'information et de capacité.

7. Contraintes liées à la dégradation des terres et à la gestion des terres et aux droits de propriété.

- Le manque de terres pour la production agricole se traduit par une faible production, ce qui oblige les pays à dépendre des importations et les expose à des risques liés au commerce extérieur et mondial ;
- Les problèmes fonciers, associés à l'inefficacité et à la bureaucratie des systèmes d'administration et de gestion foncières, rendent difficile l'obtention de certificats de propriété foncière ;
- Accès insuffisant à l'eau pour l'irrigation et la production agricole ;
- La dégradation des terres, des sols et de l'eau est en train de devenir un phénomène courant dans la région.

8. Lenteur de l'harmonisation et de l'intégration des politiques régionales.

- Bien que plusieurs accords, protocoles et conventions relatifs au commerce et à l'intégration des marchés aient été signés entre les États membres de la CEEAC pour promouvoir et faciliter le commerce transfrontalier, la mise en œuvre de ces arrangements a été lente. Parmi les principaux goulets d'étranglement du commerce figurent la médiocrité du développement des infrastructures, les problèmes d'entretien et de connectivité, les conflits et les problèmes d'insécurité dans les sous-régions, ainsi que la complexité des politiques et des bureaucraties au niveau national. De plus, plusieurs chemins de fer et routes du continent mènent à des ports maritimes plutôt qu'à des frontières terrestres, tout comme les services logistiques, qui sont en grande partie mis en place pour soutenir le commerce international, et non le commerce transfrontalier ou régional. Les voies navigables internes sont également sous-développées, ce qui rend difficile la conduite des affaires intracontinentales.

9. Faible capacité d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

- La fréquence de l'insécurité et de la dégradation des sols liées au changement climatique devient un défi majeur dans la région de la CEEAC, qui connaît de plus en plus de cas de pression démographique humaine et animale liée au changement climatique et de conflits entre les éleveurs et les agriculteurs/communautés agricoles qui affectent la production et la sécurité alimentaire. La grande vulnérabilité de la région au changement climatique est due au fait qu'elle ne peut pas répondre aux impacts croissants du changement climatique, tels que la sécheresse et les précipitations irrégulières qui menacent les rendements et la productivité. Par exemple, il n'existe pas de programmes appropriés pour renforcer les capacités des petits exploitants en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

10. Faible participation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables.

- L'accès à la terre et aux ressources productives dans la région est faible, en particulier chez les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Ils sont souvent absents des projets agricoles, alors qu'ils constituent la majorité de la population employée dans le secteur. Les femmes et les jeunes souffrent de normes et de coutumes culturelles qui rendent difficile l'accès à la terre et au crédit. De plus, les femmes et les jeunes ne participent pas suffisamment à la conception et à la mise en œuvre des programmes agroalimentaires ;
- La région ne dispose pas d'une stratégie d'emploi (création) ni de structures d'opportunités pour les femmes et les jeunes dans le secteur agricole. Les jeunes quittent les zones rurales parce que les programmes et les stratégies visant à créer des opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur sont inefficaces et l'Agriculture n'offre pas d'opportunités économiques attrayantes.

11. Faible engagement du secteur privé dans le PDDAA

- La faiblesse de l'environnement favorable et la faible implication du secteur privé ont contribué à la lenteur de la mise en œuvre du PDDAA dans la région de la CEEAC. La médiocrité de l'environnement financier a créé : 1) des difficultés pour obtenir des certificats de propriété foncière ; (2) les complications dans l'obtention de l'autorisation d'importer des semences, des engrais, des pesticides et des équipements (motorisation, équipements d'irrigation, drones, numérisation-informatique, IA, etc.) pour la modernisation de l'Agriculture ; et (3) les problèmes d'accès à des systèmes de crédit appropriés à des taux d'intérêt raisonnables. La lourdeur de la fiscalité, les processus administratifs bureaucratiques et l'absence de mécanismes d'engagement structurés ont créé des obstacles qui expliquent les faibles niveaux d'engagement du secteur privé dans la région.

12. Insuffisance des infrastructures et adoption de la technologie.

- La CEEAC souffre de déficits en infrastructures, notamment de réseaux routiers ruraux, d'installations de stockage et de systèmes d'irrigation médiocres qui limitent l'accès aux intrants agricoles, aux services agricoles et aux marchés des produits de base. Deuxièmement, il y a peu d'investissements et d'adoption de technologies innovantes pour la gestion agricole, l'irrigation et l'adaptation au climat (par exemple, les drones, l'IA et les technologies d'irrigation et de gestion de l'eau).

13. Faiblesse du système de collecte des données, de suivi et d'évaluation

- La région de la CEEAC connaît encore des problèmes de collecte, de fiabilité et de qualité des données dans la plupart des pays. Il n'existe pas de systèmes solides de données, de suivi et d'évaluation au niveau régional. Il n'existe presque pas de systèmes d'information efficaces sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

NB : En milieu rural, les populations occupent généralement les terres qu'elles ont reçues par héritage ou par attribution de la communauté sans titres. Cette insécurité foncière en milieu rural (coexistence du droit coutumier et du droit positif) entraîne de nombreux conflits fonciers, qui ne favorisent ni la gestion durable des ressources naturelles ni le développement local.

III. RECOMMANDATIONS ET INTERVENTIONS STRATÉGIQUES POUR L'AGENDA POST-MALABO

A. Résumé des principales recommandations et priorités

Les systèmes alimentaires en Afrique centrale sont mis à l'épreuve par la croissance démographique ; la lenteur de la productivité et de la croissance des revenus ; un accès insuffisant au financement, à l'investissement et à la technologie ; capacité insuffisante ; changement climatique ; et l'insécurité croissante. Dans le même temps, l'urbanisation et les tendances connexes créent de nouvelles opportunités pour les chaînes de valeur agricoles de la région afin de répondre aux besoins en matière de nutrition et d'emploi, y compris ceux des femmes et des jeunes. L'approbation par les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC de la nouvelle PAC et de son PRIA, associée aux engagements des États membres à créer/renforcer des conditions attrayantes pour l'investissement dans le secteur agricole, offre une bonne occasion de mettre en œuvre la recommandation et les interventions stratégiques suivantes pour améliorer les performances du secteur agricole.

1. Compétitivité commerciale

Renforcer la compétitivité des chaînes de valeur agricoles régionales stratégiques en améliorant la productivité, en renforçant les organisations de facilitation des échanges et de plaidoyer (Commission de la CEEAC, associations professionnelles, chambres de commerce régionales), en mettant en œuvre des politiques industrielles et régionales, et en renforçant les capacités des entreprises exportatrices. En outre, la sensibilisation et l'application des programmes et instruments d'intégration des marchés et de libéralisation du commerce de la CEEAC et de la

Zone de Libre-Echange Continentale africaine (ZLECAf) permettront d'harmoniser les normes de qualité et d'éliminer les obstacles au commerce, ce qui stimulera en fin de compte le commerce.

2. Systèmes alimentaires, élevage, technologie et régime foncier

La transformation du système agroalimentaire de la CEEAC devrait être un effort à plusieurs volets qui comprend l'amélioration de l'accès aux intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, équipements) et aux services d'appui à la chaîne de valeur (recherche, formation, vulgarisation, services de conseil et mise en réseau) afin d'améliorer la productivité agricole, et l'intensification des investissements dans le secteur de l'élevage, notamment par le financement des formations, le développement d'infrastructures, l'adoption de technologies et la recherche. En outre, la CEEAC devrait promouvoir les pratiques agricoles durables, l'accès à la recherche et l'adoption de technologies et d'innovations pour améliorer la productivité, la nutrition, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, et l'inclusion des petits exploitants, des femmes, des jeunes et d'autres personnes vulnérables. Les États membres devraient également investir dans les routes et les installations de stockage afin de réduire les pertes après récolte et d'améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés et aux produits de bonne qualité pour les consommateurs. Enfin, les États membres de la CEEAC doivent renforcer l'administration et la gestion foncières, notamment en établissant une politique d'aménagement du territoire.

3. Changement climatique, insécurité et résilience

Pour faire face aux effets négatifs du changement climatique et renforcer la résilience, la région de la CEEAC devrait élaborer un plan d'action régional complet sur le changement climatique, renforcer la capacité des agences régionales et nationales à fournir des services liés au climat, promouvoir une Agriculture intelligente face au climat et des technologies appropriées (qui amélioreraient également la production) et renforcer la résilience aux chocs climatiques. Ces efforts permettront également de réduire les conflits liés au changement climatique dans la région, en apportant la stabilité nécessaire aux activités agricoles. Enfin, il s'agit de travailler sur la réserve alimentaire stratégique régionale.

4. Financement et partenariats stratégiques

L'insuffisance du financement est un goulot d'étranglement majeur à la mise en œuvre du PDDAA qui doit être résolu en créant un environnement favorable aux investissements du secteur privé et aux Partenariats Public-Privé (PPP) qui tirent parti des investissements du secteur privé et des partenaires de développement pour combler les déficits de financement du secteur public. Des stratégies et des modèles de financement de pointe, tels que le financement mixte, les obligations agroalimentaires et le financement vert, sont nécessaires pour mobiliser les investissements dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires en général. Davantage de financement et d'investissement sont nécessaires dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique.

5. Engagement des parties prenantes

La CEEAC a besoin d'une stratégie pour créer plus d'emplois pour les femmes et les jeunes dans le secteur agricole. Cette stratégie devrait, par exemple, autonomiser les jeunes grâce à

l'éducation, à la formation professionnelle et aux possibilités d'entrepreneuriat dans le secteur agroalimentaire.

6. Responsabilité mutuelle

L'amélioration de l'examen biennal en tant que mécanisme de responsabilisation mutuelle nécessite des partenariats stratégiques avec des organismes nationaux statistiques, des instituts régionaux de recherche et des sources de données. Il faut également renforcer les systèmes statistiques nationaux.

7. Institution et capacité de coordination

Le renforcement institutionnel comprend l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à encourager des pratiques agricoles durables et productives qui soutiennent la santé environnementale et l'adéquation nutritionnelle. Dans le même temps, il est essentiel de tirer parti des institutions et des organismes régionaux et nationaux pour mettre en œuvre le PDDAA, de travailler avec eux et de renforcer leur capacité. Il s'agit notamment de mettre en place et de renforcer des plateformes spécialisées et des organisations commerciales et professionnelles pour soutenir les chaînes de valeur, de faciliter la création ou l'harmonisation de fédérations et d'établir une chambre régionale de commerce et d'Agriculture. Le renforcement des capacités institutionnelles devrait également créer des plateformes de partage des connaissances. Ces plateformes, qui facilitent l'apprentissage et l'échange d'expériences sur les succès, les échecs et les défis, pourraient se concentrer sur la production, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, le marketing, etc.

Les détails des recommandations et des interventions stratégiques sont abordés dans la section suivante (Recommandations et stratégie) ci-dessous. Les priorités, les recommandations et les interventions stratégiques s'articulent autour des 13 domaines thématiques (13 GTT) décrits dans le document de réflexion de AKADEMIYA2063².

² Wambo Yamdjeu, A., et H. Diop. 2024. Orientations thématiques pour éclairer les dialogues entre les parties prenantes dans le processus d'élaboration du programme de l'après-Malabo. Série de documents de réflexion post-Malabo, n° 1. Kigali : AKADEMIYA2063.

B. Recommandations pour la Déclaration, la Stratégie et les actions pour les treize domaines techniques

1. Compétitivité et commerce – Interventions techniques proposées

Résumé du message clé :

- La théorie économique et les données empiriques dans l'ensemble de la région de la CEEAC suggèrent que les défis actuels de la région en matière de sécurité alimentaire peuvent être mieux relevés en réexaminant les politiques qui régissent les marchés alimentaires intérieurs ainsi que le commerce régional. L'amélioration de la compétitivité commerciale régionale de la CEEAC nécessite l'élaboration de stratégies visant à accroître la production alimentaire, à investir dans la transformation des aliments, à améliorer les normes de sécurité et de qualité des aliments pour de meilleurs résultats nutritionnels et à faciliter le commerce transfrontalier.
- Développer des chaînes de valeur compétitives agrosylvopastorales et halieutiques régionales, en s'appuyant sur les avantages comparatifs des États membres.
- Renforcer la capacité institutionnelle de la Commission de la CEEAC à stimuler le commerce intra et interrégional.
- Donner la priorité aux chaînes de valeur régionales et nationales pour le soutien à l'amélioration du commerce et renforcer la capacité des institutions régionales à faciliter le commerce.

Le cinquième engagement de Malabo (stimuler le commerce interafricain des produits et des services agricoles) a engagé les États membres à exploiter les marchés et les opportunités commerciales aux niveaux national, régional et international en triplant le commerce intra-africain et en créant et en renforçant les politiques commerciales et les conditions institutionnelles pour faciliter le commerce. La compétitivité commerciale en tant que domaine technique repose sur la théorie selon laquelle un commerce efficace est essentiel pour faire passer les produits de base des zones excédentaires aux zones déficitaires, atténuant ainsi l'insécurité alimentaire.

Les discussions dans ces domaines thématiques (GTT6) ont porté sur les questions sous-jacentes affectant le commerce intra-africain/régional ; les principaux obstacles tarifaires et non tarifaires ; des mesures politiques, réglementaires et institutionnelles visant à réduire ces obstacles ; les principaux investissements nécessaires pour stimuler l'intégration des marchés régionaux et améliorer la compétitivité du commerce agroalimentaire national et régional ; et l'évaluation de l'efficacité de la ZLECAf dans le traitement des questions de commerce agricole.

Les politiques de libéralisation des marchés intérieurs et du commerce affectent considérablement la sécurité alimentaire dans les pays africains. La théorie économique et les données empiriques dans l'ensemble de la région de la CEEAC suggèrent que les défis actuels de la région en matière de sécurité alimentaire peuvent être mieux relevés en réexaminant les politiques qui régissent les marchés alimentaires intérieurs ainsi que le commerce régional. L'amélioration de la compétitivité commerciale régionale de la CEEAC nécessite l'élaboration de stratégies visant à accroître la production alimentaire, à investir dans la transformation des aliments, à améliorer les normes de

sécurité et de qualité des aliments pour de meilleurs résultats nutritionnels et à faciliter le commerce transfrontalier.

Les stratégies et actions que la CEEAC peut prendre pour renforcer les systèmes de production afin d'améliorer la production comprennent :

- La mise en œuvre des politiques et des programmes économiques solides pour soutenir le développement agricole ;
- Le développement des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques compétitives au niveau régional sur la base des avantages comparatifs des États membres ;
- L'intensification de l'Agriculture et l'amélioration des pratiques agronomiques grâce à l'utilisation appropriée de semences et de produits agrochimiques de qualité, à la mécanisation, à la maîtrise de l'eau et l'irrigation, à la gestion de la fertilité des sols et à la gestion de la sécurité alimentaire ;
- L'accroissement des investissements dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques et faciliter l'accès au crédit, par exemple en développant des systèmes de référence de crédit, des systèmes de garantie et des systèmes d'assurance agricole ;
- La facilitation de l'accès aux terres agricoles sécurisées ;
- Le renforcement de la recherche, de la formation agricoles et le soutien consultatif ;
- L'intégration davantage de femmes et de jeunes (qui constituent la majorité de la main-d'œuvre dans le secteur de la production).

L'amélioration de la compétitivité commerciale par la transformation passe par la mise en œuvre de politiques qui attirent les investissements dans la transformation des aliments et la valeur ajoutée, en contribuant à la création d'unités de transformation, à la recherche et à l'innovation, et au renforcement des capacités (formation et appui-conseil). La transformation des produits de l'élevage (viande, peaux, etc.) permettra de réduire les pertes après récolte, d'améliorer le stockage et la durée de conservation des produits, et d'augmenter le retour sur investissement des produits agricoles.

Le commerce intra-africain offre d'énormes opportunités de croissance et de développement durables sur le continent. Il a le potentiel de réduire la vulnérabilité aux chocs mondiaux, de contribuer à la diversification économique, d'améliorer la compétitivité des exportations et de créer des emplois. Le commerce intra-africain permet non seulement d'identifier et d'exploiter des chaînes de valeur et des produits phares, mais il favorise également l'intégration intrarégionale et attire des investissements à grande échelle.

Lorsque les flux commerciaux sont plus rapides et plus rentables, les entreprises et les consommateurs de la région en bénéficient (car cela crée des emplois, des liens industriels et une transformation structurelle). Par rapport aux autres CER, les 11 États membres de la CEEAC expédient la plus grande part de leurs exportations intra-africaines en dehors de la région. En moyenne, seulement 46 % du commerce intracontinental de la CEEAC est resté au sein de la CER en 2016-2018, ce qui représente une part nettement inférieure à celle de 2005-2007 (58 %).

Les 10 premiers exportateurs intra-africains représentent environ 70 % du marché formel. Les importations agricoles sont plus dispersées, les principaux pays importateurs ne représentant que la moitié du commerce formel. En mettant davantage l'accent sur l'amélioration des transports et des infrastructures nationales, on peut créer des liens entre les régions et améliorer la circulation des biens et des services sur le continent. Les programmes régionaux de développement des infrastructures, tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), sont des moyens optimaux d'assurer la connectivité continentale de l'Afrique.

Outre le transport, il est nécessaire d'investir dans l'agrégation, l'entreposage frigorifique, l'infrastructure d'entreposage et les systèmes d'information sur les marchés. Il est tout aussi impératif que les pays africains et les CER investissent dans la mise en œuvre effective des politiques régionales et l'élimination des barrières non tarifaires et des obstacles techniques au commerce.

Plus précisément, la CEEAC doit mener les activités suivantes pour promouvoir le commerce et les échanges des produits et services agricoles au niveau régional :

- Faciliter l'adoption et l'opérationnalisation d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEEAC/CEMAC et mettre en œuvre des services et des systèmes communs de contrôle des frontières pour améliorer et rationaliser les procédures douanières, et éliminer les barrières commerciales ;
- Mettre en œuvre un protocole sur la libre circulation et le droit d'établissement des ressortissants de la CEEAC ;
- Créer des chambres de commerce nationales et régionales et revitaliser les chambres consulaires pour faciliter les échanges ;
- Faciliter l'adoption et la mise en œuvre de politiques agricoles et industrielles qui soutiennent la transformation structurelle des économies de la région ;
- Renforcer les capacités des parties prenantes concernées, y compris les Organisations de la Société Civile (OSC) et les associations commerciales, à entreprendre et à soutenir le commerce régional, par exemple en suivant les progrès et en plaidant pour la mise en œuvre de politiques, d'instruments et de mesures régionaux et continentaux ;
- Participer à un réseau panafricain pour améliorer la coopération et la cohérence dans le commerce interrégional ;
- Renforcer la capacité institutionnelle de la Commission de la CEEAC à stimuler le commerce intra et interrégional ;
- Mettre en place des réseaux régionaux de soutien au commerce proactifs dans les dialogues politiques et soutenir la promotion coordonnée du commerce ;
- Renforcer les capacités productives et la compétitivité à l'exportation des entreprises des secteurs en croissance ;
- Mettre en place une chambre régionale d'Agriculture et de commerce ;

- Élaborer et renforcer les mécanismes d'application, y compris la fixation d'échéances, l'identification des mesures non mises en œuvre et la sensibilisation des membres à leur mise en œuvre, et la sanction du non-respect et de l'absence de responsabilité à l'égard des mesures régionales ;
- Mettre en place une infrastructure, des processus et des systèmes qui améliorent l'efficacité des routes commerciales ;
- Donner la priorité aux chaînes de valeur régionales et nationales pour le soutien au renforcement du commerce ;
- Organiser des foires commerciales et des expositions pour promouvoir les liens, le commerce et la commercialisation ;
- Stimuler le commerce intra-régional en sensibilisant à l'application des programmes et instruments existants de libéralisation du commerce.

Le respect des normes de salubrité et de santé des aliments, y compris les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), est un facteur déterminant dans le commerce alimentaire régional et la garantie de l'accès à des aliments sûrs.

Pour des aliments sains et de meilleurs résultats nutritionnels, il faut que les questions de salubrité des aliments et de lutte contre les maladies soient une priorité. La CEEAC peut garantir l'accès à des aliments sains et de meilleurs résultats nutritionnels en :

- Harmonisant les normes de sécurité alimentaire et promouvant la consommation d'aliments sains dans la région, dans le cadre de la ZLECAf. Cela devrait inclure l'élaboration de plans opérationnels et l'application effective de politiques régionales harmonisées, ainsi que la sensibilisation des parties prenantes et des États membres aux politiques régionales, en particulier aux nouvelles politiques commerciales ;
- Élaborant et mettant en œuvre des politiques et des stratégies qui favorisent la valeur ajoutée et de bonnes techniques de conservation des aliments afin de réduire les pertes après récolte et d'améliorer la salubrité des aliments ;
- Investissant dans les ressources humaines, la recherche et les systèmes consultatifs afin d'améliorer les capacités en matière de salubrité des aliments ;
- Réaménageant des routes pour faciliter l'accès rapide à de bonnes denrées alimentaires (quantité, qualité et coût) ;
- Renforçant la capacité nationale de mise en œuvre et de suivi des mesures SPS et d'élimination des obstacles techniques au commerce (liés à la sécurité alimentaire).

Résumé du message clé :

- Assurer une plus grande productivité agricole des petits exploitants agricoles en intensifiant les chaînes de valeur stratégiques ; faciliter l'accès à la terre, à l'eau, aux crédits, aux semences, aux engrais et à la mécanisation ; investir dans les infrastructures rurales ; et le renforcement de la résilience aux impacts du changement climatique ;
- Assurer la mise en œuvre intégrale de la Politique Agricole Commune, qui protège l'environnement, promeut les bonnes pratiques agricoles et protège les terres contre l'érosion et la dégradation ;
- Approfondir l'investissement et le développement du secteur de l'élevage en tant que secteur stratégique dans la région ;
- Développer ou renforcer les services de la chaîne de valeur (recherche et développement, formation et conseil, intrants, services aux entreprises et aux équipements, réseautage).

Pour respecter les engagements du PDDAA (éradiquer la faim en Afrique d'ici 2025) et (réduire de moitié la pauvreté), il faut se concentrer sur les systèmes agroalimentaires. Il s'agit notamment d'accélérer la croissance du secteur agricole en augmentant la productivité, d'adopter des méthodes de production durables et fiables, d'avoir accès à des intrants agricoles appropriés et abordables et d'adopter des technologies appropriées ; le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur ; et la promotion de l'utilisation et de la gestion efficaces de l'eau.

Dans cette section, les participants se sont concentrés sur les points suivants : les problèmes sous-jacents affectant le système alimentaire, comment l'Afrique peut stimuler la productivité des petits exploitants agricoles, comment la croissance agricole et économique peut éliminer la faim, comment le système agroalimentaire peut garantir l'accès à des aliments sains et à une meilleure nutrition, et comment aborder la sécurité alimentaire dans le contexte d'une chaîne de valeur en transformation rapide et d'un secteur de la transformation en plein essor.

La Déclaration de Malabo fournit une feuille de route complète pour une production alimentaire inclusive, résiliente et durable qui garantit les moyens de subsistance des petits exploitants, la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire.

Pour intégrer les systèmes alimentaires dans l'agenda Post-Malabo, les parties prenantes de la CEEAC ont proposé les stratégies et actions suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre des feuilles de route appropriées et intégrées pour le système alimentaire afin de concevoir, d'exécuter, de surveiller et d'évaluer les programmes et les activités afin de respecter les engagements du PDDAA. La CEEAC doit mettre en place des stratégies pour assurer la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune de la CEEAC (PAC-CEEAC), des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) et du Plan Régional d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN). Une feuille de route intégrée du système alimentaire doit inclure la cartographie et l'évaluation des actifs alimentaires,

de la production, des emplacements, des comportements, de la distribution, des modes de consommation, du gaspillage alimentaire et des technologies, ainsi qu'une analyse sociale et de genre du système.

- Intensifier la production dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques stratégiques, notamment le manioc, le riz, le maïs, le sorgho, le blé, le poulet, le poisson, la viande et le lait, pour répondre aux besoins croissants de la région ;
- S'attaquer aux problèmes de dégradation des terres, de régime foncier et de gestion des terres en mettant en œuvre les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts foncières de la FAO adoptées par les Etats membres de la CEEAC et la mise en œuvre des réformes de la politique foncière dans les Etats membres pour réconcilier les lois coutumières et civiles et s'attaquer aux lois coutumières rétrogrades qui entravent l'accès à la terre ;
- Appuyer les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux sur les sols et les engrais afin d'intégrer et de mettre en œuvre la Déclaration de Nairobi sur la santé des engrais et des sols. Cet effort comprendrait la conception de projets et la mobilisation d'investissements pour financer les composantes stratégiques de la Déclaration et promouvoir l'investissement dans la production d'engrais et les services d'analyse des sols dans la région ;
- Améliorer les difficultés d'accès aux intrants agricoles, promouvoir l'investissement dans la production locale d'intrants (établir des usines locales de production d'engrais, de pesticides, de semences et d'équipements agricoles), élaborer et mettre en œuvre des programmes intelligents de subvention des intrants, renforcer les systèmes de distribution des intrants pour améliorer la distribution au dernier kilomètre (par exemple, stocker des stocks de sécurité et établir des déportations d'intrants dans des lieux de production stratégiques) ; accorder une exonération fiscale pour les importations d'intrants à court terme; organiser des roadshows, des foires commerciales et des expositions pour faciliter la formation des agriculteurs ; et renforcer les systèmes et services de livraison et d'entretien de l'équipement. En outre, établir des mécanismes d'investissement pour le secteur semencier, renforcer les laboratoires d'analyse des semences et les systèmes de contrôle de la qualité, et créer des banques de gènes nationales et régionales ;
- Renforcer les services de vulgarisation agricole et de chaîne de valeur (recherche et développement, formation et conseil, fourniture de services aux entreprises et aux équipements, mise en réseau). Il s'agit notamment d'investir dans des programmes de formation et de vulgarisation afin d'améliorer l'utilisation des intrants et de faciliter l'apprentissage et le partage d'expériences entre les États membres sur les modèles de vulgarisation et de mise en œuvre réussis.
- Renforcer les systèmes nationaux de recherche, créer des centres d'excellence et des plateformes d'experts dans les secteurs de l'Agriculture et renforcer la coordination régionale pour améliorer la réactivité et la prestation de services à l'Agriculture.

- Élaborer des politiques qui favorisent l'adoption de technologies et de pratiques de gestion post-récolte, y compris des investissements dans les entrepôts, les installations de stockage et l'infrastructure de commercialisation ;
- Établir des réserves alimentaires stratégiques et des bilans alimentaires basés sur la diversité des systèmes et des produits alimentaires de la région ;
- Mettre en œuvre des politiques nutritionnelles efficaces, notamment en investissant dans l'enrichissement des aliments pour améliorer la nutrition des ménages.

2. **Avancées technologiques et efficacité**

Résumé du message clé :

- Faciliter le développement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur et l'accès aux technologies modernes ;
- Exploiter la technologie pour produire des données probantes à des fins de planification et de prise de décision, y compris l'identification des principaux facteurs de transformation agricole, la prévision et la réponse aux situations d'urgence.

L'augmentation de la productivité agricole et l'amélioration des moyens de subsistance nécessitent l'adoption généralisée des progrès technologiques pour une plus grande efficacité. Il s'agit notamment de promouvoir des pratiques agricoles innovantes, d'améliorer l'accès à la technologie et d'améliorer l'efficacité des chaînes de valeur agricoles. Le troisième engagement de Malabo (éradiquer la faim en Afrique d'ici 2025) engageait les États membres à accélérer la croissance agricole en doublant les niveaux de productivité agricole grâce à l'adoption de technologies. Cela nécessite de renforcer les conditions politiques et institutionnelles et les systèmes de soutien pour une production durable et fiable, l'accès à des intrants de qualité et abordables, la fourniture de connaissances, d'informations et de compétences appropriées aux utilisateurs, des systèmes de gestion de l'eau efficaces et efficaces, notamment grâce à l'irrigation, et une mécanisation et un approvisionnement énergétique appropriés, fiables et abordables, entre autres.

Les questions qui ont guidé les discussions du GTT 4 (Technologies émergentes, biotechnologie, IA et croissance de la productivité en Afrique) ont porté sur les problèmes affectant la productivité des petits exploitants agricoles, l'amélioration de la mécanisation de la production agricole et la numérisation de toutes les chaînes de valeur clés pour améliorer l'efficacité, et l'identification des principaux moteurs de la transformation de l'Agriculture et des systèmes alimentaires, en particulier ceux qui ont été adoptés et ceux qui ne l'ont pas été (en se concentrant sur des technologies telles que l'irrigation intelligente, les technologies transgéniques, les espèces indigènes, les innovations politiques, l'Agriculture intelligente face au climat et l'Agriculture digitalisée ou E-Agriculture).

Le taux de croissance démographique élevé de l'Afrique et les impacts du changement climatique ont exercé une pression sur le secteur agricole pour augmenter la production et la productivité. Dans la plupart des pays africains, où l'accès à la terre est un problème, il sera difficile d'augmenter le nombre d'exploitations agricoles. En tant que tels, l'automatisation et l'adoption de la technologie – non seulement les technologies liées à la production telles que les semences améliorées, l'équipement d'irrigation, la pulvérisation et les technologies d'amélioration de la main-d'œuvre, mais aussi le stockage et la transformation, la surveillance et les technologies liées aux conditions météorologiques – sont devenues un besoin pressant d'aider à augmenter la productivité et à faire face aux effets du changement climatique. L'Internet des objets (IoT) et l'IA sont prometteurs dans tous les secteurs, y compris l'Agriculture. Les progrès de ces technologies numériques ont apporté des changements révolutionnaires dans l'Agriculture en fournissant des systèmes intelligents capables de prédire les conditions météorologiques et l'incidence des maladies, de diagnostiquer les maladies, de prédire les rendements des cultures et de surveiller, contrôler et visualiser diverses opérations agricoles en temps réel (avec l'intelligence comparable d'experts humains). Les applications potentielles de l'IoT et de l'IA comprennent le développement de machines agricoles intelligentes, de systèmes d'irrigation, de lutte contre les mauvaises herbes et les ravageurs, l'application d'engrais, la culture en serre, les structures de stockage, les drones pour la protection des plantes et la surveillance de la santé des cultures.

La CEEAC devrait identifier et déployer les recherches récentes dans le domaine de l'Agriculture et de l'ingénierie agricole axées sur la technologie numérique, y compris l'IA et les outils basés sur Internet. L'IA peut être déployée dans les petites et grandes exploitations agricoles, dans diverses chaînes d'approvisionnement et dans les systèmes de croissance inclusifs. Les technologies récentes aideront également à identifier les principaux facteurs de transformation agricole. Le point de départ est d'élaborer des politiques et des stratégies qui permettraient l'accès aux technologies modernes et le renforcement des capacités des acteurs. La CEEAC devrait également mettre en place des mécanismes et des réglementations pour promouvoir la production et l'adoption de semences améliorées, et pour traiter les questions relatives aux biotechnologies et à la biosécurité.

3. Marchés et agro-transformation

Résumé du message clé :

- Développer un plan agro-industriel régional et des pôles industriels en fonction des avantages comparatifs des Etats membres de la CEEAC ;
- Soutenir la mise en œuvre intégrale de la ZLECAf ;
- Privilégier les chaînes de valeur stratégiques et compétitives (manioc, arachide, viande, poisson, café, cacao, ananas, thé, banane, palmier à huile, hévéa, tomate ; arbres fruitiers, etc.) ;

- Promouvoir les partenariats public-privé pour la création et la mise en œuvre d'agro-industries.

Pour améliorer la sécurité alimentaire, il est nécessaire de renforcer les marchés en améliorant l'accès aux marchés, la valeur ajoutée et le développement des capacités de transformation agroalimentaire pour s'assurer que les produits agricoles parviennent aux consommateurs de manière efficace et efficiente. Dans le cinquième Engagement de Malabo, qui vise à stimuler le commerce intra-africain des produits et des services agricoles, il s'agit d'exploiter les marchés et les opportunités commerciales aux niveaux national, régional et international en triplant d'ici à 2025 le commerce intra-africain des produits et services agricoles, en créant et en renforçant les politiques, les conditions institutionnelles et les systèmes de soutien.

Les questions qui ont guidé les discussions du GTT 6 – Stimuler le commerce agroalimentaire intra-africain – ont porté sur les principaux obstacles tarifaires et non tarifaires qui entravent le commerce transfrontalier et intra-africain. En outre, les discussions ont porté sur les principales mesures politiques, réglementaires et institutionnelles susceptibles de réduire ces obstacles, ainsi que sur les investissements nécessaires aux niveaux national et régional pour stimuler l'intégration des marchés régionaux. Les discussions ont également porté sur les principaux investissements nécessaires aux niveaux national et régional pour renforcer la compétitivité des secteurs agroalimentaires nationaux sur les marchés régionaux. Enfin, les discussions visaient à évaluer si la ZLECAf répond aux problèmes qui affectent le commerce des produits agricoles.

Le rôle des marchés structurés dans la stabilisation des prix dans la chaîne d'approvisionnement de l'Agriculture est très important, car il suit les lois économiques de l'offre et de la demande. Un système de marché structuré assure la concurrence (conduisant à l'innovation et à la créativité entre concurrents). Il donne le ton pour une meilleure réglementation des prix parmi les producteurs, les propriétaires d'entrepôts et les vendeurs. Grâce à la présence de stratégies structurées de contrôle du marché, le taux de fraude sur les prix et sur l'offre de biens et de services est limité. Lorsque les normes de qualité et de santé ne sont pas bonnes, cela affecte négativement la stabilité du prix, et donc sa réponse de l'offre. Nous avons besoin de marchés structurés (des lieux organisés et formels où les agriculteurs, les commerçants, les transformateurs, les meuniers, les banques et d'autres entrent dans un commerce organisé et réglementé) pour être en mesure d'atteindre les normes de qualité et de santé nécessaires pour stabiliser les prix, tout en stimulant l'offre. Un marché bien structuré au sein de la région aidera les pays membres à commercer librement sans craindre les différences de taux de change (puisque les pays n'ont pas de monnaie commune). Un marché structuré permet aux pays de la région d'effectuer des transactions en ligne. Pour parvenir à un mécanisme structuré, la CEEAC doit se concentrer sur le renforcement des coopératives et des associations d'agriculteurs, le renforcement des capacités et des infrastructures d'agrégation (centres de stockage et entrepôt), le renforcement du système de sécurité sanitaire et de traçabilité des aliments, la mobilisation des investissements dans le secteur agricole et les chaînes de valeur, le renforcement de la fourniture de services de vulgarisation, le renforcement des capacités de lobbying et de plaidoyer,

l'amélioration de la disponibilité de l'information sur les intrants et les activités de sensibilisation. et la construction/la garantie d'un approvisionnement constant en produits agricoles et en produits de base.

La région doit également mettre en œuvre des stratégies pour améliorer l'agro-industrie et construire une agro-industrie prospère. Il ne suffit pas de générer des produits agricoles primaires. La région a besoin d'ajouter de la valeur et de les transformer en produits secondaires. Une fois que ces produits ont été transformés, les producteurs devront les amener sur le marché, les commercialiser auprès des grossistes. Les stratégies spécifiques visant à améliorer l'agro-industrie et à construire une agro-industrie prospère comprennent :

- La mise en place d'un plan agro-industriel régional basé sur les avantages comparatifs des États membres et dans lequel chaque pays est responsable du plan et du processus ;
- Le développement des pôles agro-industriels spécialisés pour l'agro-transformation sur la base d'une compréhension claire du paysage régional de produits spécifiques. Ces pôles agricoles doivent être créés sur la base des avantages comparatifs des États membres de la CEEAC (chaînes de valeur agricoles) ;
- Le développement des agro-industries à faible impact sur l'environnement, qui favoriseront les systèmes agricoles locaux, et une meilleure prise en compte du principe d'inclusivité ;
- La mise en œuvre de la ZLECAF à travers l'élaboration et le renforcement des cadres législatifs et réglementaires nationaux et régionaux et la mise en œuvre/domestication de politiques régionales qui facilitent l'intégration des zones de libre-échange et des chaînes de valeur régionales ;
- L'identification des greniers potentiels de la région et l'intégration de la chaîne de valeur régionale (sur la base du principe/théorie du pôle de croissance agricole) ;
- La promotion des PPP afin d'attirer et d'intensifier les investissements privés dans des chaînes de valeur régionales ciblées et fournir des incitations pour promouvoir l'investissement dans les agro-industries ;
- Le renforcement du système de distribution de la chaîne de valeur à travers des modèles de distributeurs et d'agrégateurs et la mise en place d'entrepôts dans les zones de production et les zones rurales.

Pour s'assurer que le programme de transformation des systèmes agroalimentaires donne la priorité à l'agro-industrie et à la transformation, il est important de :

- Privilégier les chaînes de valeur (manioc, arachide, viande, poisson, café, cacao, ananas, thé, banane, palmier à huile, hévéa, tomate ; arbres fruitiers, etc.) ;
- Promouvoir les PPP pour la création et la mise en œuvre d'agro-industries ;
- Renforcer les mesures d'allègement fiscal pour encourager l'investissement dans l'agro-industrie, et ;

- Faciliter l'accès à la terre et assurer la sécurité foncière pour l'investissement dans les agro-industries.

4. Partenariats, financement et investissement

Résumé du message clé :

- Élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux d'investissement agricole qui intègrent des modes de financement innovants et durables, y compris des modèles de PPP et des fonds verts et climatiques ;
- Mettre en place des mécanismes d'investissement et des modèles de financement adaptés pour les chaînes de valeur agricoles prioritaires (manioc, riz, maïs, sorgho, blé, poulet, poisson, viande, lait) ;
- Développer des partenariats stratégiques pour mobiliser les investissements du secteur privé stratégique et des institutions régionales et nationales ;
- Soutenir les pays dans l'élaboration d'un cadre de partenariat pour le secteur agricole et établir des politiques, des réglementations, des stratégies et des plateformes pour promouvoir les PPP dans le secteur agricole ;
- Mettre en place des plateformes de dialogue pour améliorer la planification, la mise en œuvre, la coordination et le suivi des PNIA des Etats membres et leur alignement au PRIA de la CEEAC.

Il est crucial d'améliorer le financement des investissements dans l'Agriculture pour stimuler la croissance, la productivité et la sécurité alimentaire en Afrique et dans la région CEEAC. Le deuxième Engagement de Malabo s'est concentré sur le renforcement du financement des investissements publics et privés dans l'Agriculture. Il s'agissait notamment de respecter l'engagement d'allouer au moins 10 % des dépenses publiques à l'Agriculture et d'en assurer l'efficacité et l'efficacé. L'engagement visait également à créer et à renforcer des conditions politiques et institutionnelles appropriées et des systèmes de soutien pour faciliter l'investissement privé dans l'Agriculture, l'agro-industrie et l'agro-alimentaire, la priorité étant donnée aux investisseurs locaux. En outre, l'engagement a appelé à accélérer la mise en œuvre de la Banque africaine d'investissement afin de mobiliser et de décaisser des financements d'investissement pour des projets d'investissement prioritaires liés à l'Agriculture, comme le prévoit l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Les discussions du GTT 2 — Renforcer le financement de l'investissement dans l'Agriculture ont porté sur plusieurs domaines clés — notamment l'identification des problèmes affectant le financement de l'investissement dans l'Agriculture, la détermination des domaines d'investissement cruciaux au sein du secteur pour stimuler la transformation des systèmes agroalimentaires après 2025, la création de mécanismes efficaces pour suivre les principaux flux financiers vers les systèmes agroalimentaires, la fixation d'objectifs réalistes et traçables pour le

suivi des progrès, établir des méthodes de suivi appropriées pour garantir l'efficacité et l'efficience de l'investissement dans l'Agriculture, et trouver la meilleure façon de suivre l'investissement du secteur privé dans le Post-Malabo.

L'allocation budgétaire pour le secteur agricole dans la région de la CEEAC reste faible, en raison des priorités concurrentes face à la baisse des revenus, mais la mobilisation de capitaux du secteur privé qui permettrait de combler cet écart est restée hors de portée tant pour le gouvernement que pour les entreprises privées de la CEEAC. De nombreux nouveaux entrepreneurs et PME continuent d'être confrontés à un accès insuffisant au financement pour l'expansion, la recherche et l'innovation, le développement de produits et même le démarrage d'entreprises, ce qui fait que de nombreuses personnes hésitent à posséder leur propre entreprise. De même, les investissements du secteur privé dans la région sont limités par les taux d'imposition élevés dans les pays membres. On ne saurait trop insister sur le rôle des partenariats public-privé pour faciliter la formation de capital dans le secteur agricole pour la mise en œuvre du Cadre des Partenariats Nationaux pour l'Agro-industrie (CAP-F) dans les pays membres, qu'il s'agisse de soutenir les programmes agricoles, le développement des chaînes de valeur ou les entreprises individuelles.

Pour parvenir à un Partenariat Public-Privé efficace et stratégique, la région doit :

- Repenser et renforcer les mécanismes et les plateformes de PPP (existants) afin d'améliorer la mobilisation des ressources et le soutien au secteur agricole stratégique et aux chaînes de valeur ;
- Établir des partenariats stratégiques avec les principales entités régionales et nationales et le secteur privé ;
- Aider chaque pays à élaborer un cadre de partenariat pour le secteur agricole et à établir des politiques, des réglementations, des stratégies et des plateformes pour faciliter la mobilisation des ressources et l'investissement pour le développement de la chaîne de valeur, y compris le développement des infrastructures, la recherche, l'innovation et la vulgarisation, l'adoption de technologies et le développement des compétences, les intrants, l'équipement et les infrastructures agricoles, l'agro-transformation, la mécanisation, l'automatisation et la numérisation, la communication et la coordination sectorielles. la responsabilisation et l'amélioration des processus opérationnels ;
- Développer des modèles et des mécanismes de financement appropriés pour les chaînes de valeur agricoles prioritaires. Il s'agit notamment de faciliter l'accès aux fonds verts et de mettre en place des programmes de crédit attrayants et à faible taux d'intérêt pour les petits exploitants agricoles et les investisseurs industriels afin d'augmenter le rendement et d'investir dans la valeur ajoutée ;
- Tirer parti des mécanismes et des produits financiers existants pour le développement de l'Agriculture et des chaînes de valeur ;
- Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources financières et des rencontres avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

5. Processus de reddition de comptes mutuelle et d'examen biennal

Résumé du message clé :

- Mettre en place des structures de coordination et allouer des ressources suffisantes au processus national d'évaluation des résultats, y compris la coordination et la communication au-delà de la collecte et de la diffusion des données ;
- Déployer des technologies modernes des TIC et des satellites (drone, IA, etc.) pour améliorer la collecte, le traitement, la qualité et l'utilisation des données ;
- Développer des partenariats stratégiques avec les agences nationales statistiques, les instituts de recherche régionaux et les sources de données pour intégrer et améliorer les sources de données.

Pour le septième engagement de Malabo, les parties prenantes se sont engagées à un processus d'examen systématique et régulier en utilisant le cadre de résultats du PDDAA pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de la déclaration.

La responsabilité mutuelle garantit la transparence, la confiance et la responsabilité partagée entre les parties prenantes du secteur agricole. Le processus d'examen biennal (RB) est le principal mécanisme de redevabilité mutuelle dans le PDDAA. Le processus du RB favorise l'harmonisation et la coordination entre les efforts multisectoriels et les plateformes multi-institutionnelles pour l'examen par les pairs, l'apprentissage mutuel et la responsabilisation mutuelle. Il renforce également les capacités institutionnelles nationales et régionales en matière de production et de gestion des connaissances et des données, en soutenant la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation fondés sur des données probantes.

Les discussions sur ce thème (GTT 13) ont porté sur les problèmes sous-jacents affectant le PDDAA, le BR, la gestion des données et la responsabilité mutuelle. Les échanges ont porté sur la manière de mieux intégrer les processus de la Revue Conjointe Sectorielle (JSR) et de la RB au niveau national, en intégrant les activités des organisations partenaires de développement au niveau national dans les processus de la Revue Conjointe Sectorielle, en tirant les leçons des processus antérieurs de la RB et en transformant la RB en un outil de planification plus utile plutôt qu'en un simple exercice rétrospectif. Enfin, les participants ont discuté de l'amélioration de l'efficacité des Revues Conjointes Sectorielles au niveau national et régional ainsi que leur institutionnalisation dans les Etats membres et au sein de la Commission de la CEEAC.

La région de la CEEAC peut améliorer la qualité des données et la responsabilité mutuelle en s'associant à des organisations et à des fournisseurs de services des TIC et du numérique pour améliorer la collecte, l'analyse et la planification des données. Des technologies numériques telles que les drones et l'IA peuvent être déployées pour capturer les changements dans les conditions météorologiques et la végétation, cartographier les sols, gérer les systèmes d'irrigation intelligents et créer des plateformes numériques multipartites. La CEEAC devrait investir dans les Systèmes

d'Information Géographique (SIG), la télédétection et les technologies satellitaires pour valider les données statistiques, prévoir et répondre aux urgences. Elle peut également utiliser l'IA pour accélérer le traitement et l'analyse des données (méta-analyse), faciliter la prévision des changements climatiques, ainsi que pour la planification de scénarios et la simulation des résultats de diverses options politiques.

Pour renforcer l'utilisation du processus de la RB en tant qu'outil de planification, la région et le continent devraient mettre en œuvre les recommandations en vue de :

- Réévaluer l'efficacité du mécanisme de la RB en tant qu'approche d'auto-évaluation pour renforcer la responsabilité mutuelle ;
- Allouer un budget adéquat à la RB et à la coordination de la gestion des connaissances dans les budgets nationaux ;
- Investir dans la communication et la diffusion des résultats de la RB à l'aide de divers outils, méthodes et approches ciblant divers publics. Cela comprend la communication des initiatives nationales du PDDAA et l'élaboration d'outils en ligne robustes à l'usage de la RB ;
- Renforcer les plateformes multipartites de coordination, de dialogue, d'apprentissage et de responsabilisation – cela comprend le renforcement des partenariats nationaux et des plateformes de donateurs, ainsi que le suivi des résultats et des recommandations de la RB ;
- Renforcer le partenariat et la capacité des associations commerciales, des organisations d'agriculteurs, des médias et des groupes de défense des droits à suivre et à rendre compte des progrès réalisés dans le cadre du PDDAA et à plaider en faveur de la mise en œuvre des recommandations de la RB ;
- Renforcer les partenariats avec les organismes nationaux de statistique et élaborer un système ou une stratégie pour intégrer les indicateurs de la RB dans les systèmes nationaux de données et de planification ;
- Cartographier et développer des partenariats stratégiques avec les sources de données nationales et régionales et les parties prenantes pour la collecte et l'analyse des données et développer un système d'intégration de ces sources ;
- Réaliser un audit des capacités nationales en matière de la RB et de gestion des connaissances (systèmes, structures de processus et outils), et élaboration et mise en œuvre d'une stratégie globale de renforcement continu des capacités et de formation sur la RB et la gestion des données et des connaissances pour les institutions et les experts nationaux ;
- Redessiner et institutionnaliser les RSC continentales, régionales et nationales pour les rendre plus efficaces ;
- Développer des systèmes d'incitation et de récompense pour promouvoir de meilleures performances et un meilleur apprentissage.

On ne saurait trop insister sur l'importance des partenaires nationaux au développement et du secteur privé dans la fourniture de ressources financières, d'expertise technique et de données pour la mise en œuvre du PDDAA dans la région de la CEEAC. Pour renforcer les incitations et la participation des partenaires de développement dans le processus de la RB, en particulier la RSC, les gouvernements nationaux devraient concevoir un cadre de coordination et d'application efficace qui garantisse l'alignement, le soutien et le suivi des priorités, des politiques et des stratégies de développement national par les partenaires de développement à travers leurs interventions. Cela permettrait de s'assurer que les partenaires de développement sont bien guidés sur les paramètres de développement importants afin d'éviter le dédoublement ou la mise en œuvre de programmes et d'activités qui ne sont pas alignés sur les objectifs nationaux.

De même, les partenaires au développement devraient être encouragés à utiliser la plateforme et le processus de la RB pour intégrer leurs indicateurs de développement et présenter les résultats de leurs programmes (p. ex., le modèle RIMA de la FAO). En outre, les États membres devraient mettre en place un comité permanent de RSC comprenant des partenaires de développement et le secteur privé, avec des rôles bien définis, le soutien requis et des objectifs clairs. Cela contribuera à l'harmonisation des paramètres de performance nationaux, à la mobilisation des ressources et aux efforts et initiatives de collecte de données.

6. Engagement des parties prenantes et inclusivité

Résumé du message clé :

- Effectuer la cartographie des parties prenantes et élaborer une stratégie complète d'engagement des parties prenantes du PDDAA ;
- Mettre en place des plateformes de collaboration multipartite et de dialogue pour le secteur privé, les petits agriculteurs, les jeunes, les femmes et les professionnels aux niveaux national et régional ;
- Renforcer les capacités des femmes et des jeunes pour une participation efficace aux activités de la chaîne de valeur ;
- Fournir un environnement favorable et des incitations, et tirer parti des mécanismes de financement existants pour la participation du secteur privé.

L'engagement et l'inclusion sont des principes fondamentaux qui améliorent l'efficacité et la durabilité des initiatives et des politiques. Le quatrième Engagement de Malabo – Réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025 grâce à une croissance et une transformation agricoles inclusives – visait à faire en sorte que le processus de croissance et de transformation agricoles soit inclusif et contribue à hauteur d'au moins 50 % à l'objectif global de réduction de la pauvreté. L'accent a été mis sur la création et le renforcement du soutien et des conditions politiques, institutionnels et budgétaires nécessaires, le maintien d'une croissance annuelle du PIB agricole d'au moins 6%, l'établissement et/ou le renforcement de partenariats public-privé inclusifs pour au moins cinq

chaînes de valeur de produits agricoles prioritaires ayant des liens étroits avec l'agriculture paysanne et familiale, et la création d'opportunités d'emploi pour au moins 30% des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles, et en soutenant et en facilitant l'entrée et la participation préférentielles des femmes et des jeunes à des opportunités d'agro-industrie rémunératrices et attrayantes.

Les questions qui ont guidé les discussions du GTT 9 ont porté sur les problèmes sous-jacents qui limitent l'inclusion et l'égalité dans le système agroalimentaire, les obstacles liés aux facteurs politiques, institutionnels, techniques et financiers qui entravent l'autonomisation des petits exploitants agricoles, des jeunes et des femmes en tant qu'acteurs dans tous les segments agroalimentaires. Les discussions ont également permis d'explorer les possibilités existantes de surmonter ces obstacles et de stimuler la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés dans les chaînes de valeur du système agroalimentaire. En outre, ils ont abordé ce qui doit être fait pour assurer une répartition équitable de la richesse entre tous les acteurs des chaînes de valeur du système agroalimentaire.

Pour encourager une plus grande participation des parties prenantes au PDDAA Post-Malabo, le nouveau programme décennal devrait prendre en compte des mécanismes et des stratégies pour l'engagement des jeunes, des femmes, du secteur privé, des peuples autochtones et des groupes vulnérables dans le processus d'élaboration et de sa mise en œuvre. Plus précisément, les États membres de la CEEAC peuvent renforcer la démocratisation et la décentralisation du PDDAA à travers :

- La réalisation de la cartographie des parties prenantes en élaborant et mettant en œuvre une stratégie globale d'engagement des parties prenantes du PDDAA ;
- Le développement d'une collaboration multipartite physique et numérique, ainsi que des plateformes d'apprentissage pour le secteur privé, les petits agriculteurs, les jeunes, les femmes et les professionnels aux niveaux national et local afin de soutenir la mise en œuvre du PDDAA ;
- L'élaboration des stratégies de mobilisation, de coordination et de renforcement des acteurs de base (groupes de jeunes et de femmes) dans le secteur agricole et les chaînes de valeur ;
- La création de centres de formation et l'organisation de spectacles et d'expositions afin d'impliquer les populations rurales, les peuples autochtones et les groupes vulnérables ;
- La mobilisation des ressources pour mettre en œuvre des stratégies/activités attrayantes d'employabilité dans le secteur agricole afin d'améliorer l'employabilité des jeunes ruraux et des femmes afin de réduire la migration des jeunes vers les zones urbaines ;
- La sensibilisation des autorités et des dirigeants des communautés villageoises sur la politique et les lois existantes en matière d'égalité des sexes et sur l'importance d'impliquer les femmes et les jeunes dans les activités de développement du secteur agrosylvopastoral et halieutique en Afrique centrale ;

- La promotion des PPP et la création des incitations à l'investissement privé dans le secteur agricole et une fiscalité favorable. Il existe des possibilités pour la CEEAC de renforcer et d'élargir le Fonds de développement communautaire (FDC) de la BDEAC (CEMAC) pour le financement agricole, de tirer parti des mécanismes de financement mixte du Fonds multi donateurs des Nations Unies, et d'attirer et de canaliser les investissements de l'Europe, des Afro-Américains et de la diaspora caribéenne vers le secteur agricole (par exemple, par le biais d'un partenariat stratégique avec le Fonds d'investissement de la diaspora africaine (ADIF).
- La facilitation de la création de régimes d'assurance agricole et de filets de sécurité pour les personnes vulnérables.

7. Changement climatique et résilience

Résumé du message clé :

La région de la CEEAC est confrontée à des défis liés au changement climatique et à la résilience, tels que l'assèchement des masses d'eau, la sécheresse et les conflits liés au climat, ainsi qu'à la faiblesse des capacités d'adaptation et d'atténuation. Pour résoudre ces problèmes, la région devrait :

- Élaborer et appuyer la mise en œuvre d'un plan d'action régional complet sur les changements climatiques ;
- Renforcer la capacité et la coordination des organismes nationaux et régionaux concernés par le climat afin de servir adéquatement l'Agriculture, sur la base du cadre du Service climatologique mondial de l'OMM ;
- Élaborer une stratégie régionale de réserves alimentaires stratégiques.

Le 6^{ème} engagement de Malabo est de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production face à la variabilité climatique et aux risques connexes en construisant des systèmes résilients qui garantissent que d'ici 2025, au moins 30 % des ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs sont résilients aux risques climatiques et météorologiques. Il a également appelé à accroître les investissements dans les initiatives de renforcement de la résilience, y compris la sécurité sociale pour les travailleurs ruraux et d'autres groupes sociaux vulnérables, ainsi que pour les écosystèmes vulnérables. En outre, l'engagement a appelé à l'intégration de la résilience et de la gestion des risques dans les politiques, les stratégies et les plans d'investissement.

Les discussions sur ce domaine technique (GTT 7) ont porté sur les questions sous-jacentes liées à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques pour les systèmes agroalimentaires. L'intention était de clarifier et de quantifier les objectifs d'atténuation et d'adaptation et d'aligner la nécessité d'actions d'atténuation sur l'impératif de stimuler la croissance et d'améliorer les moyens de subsistance dans le contexte de faibles émissions de carbone. Les discussions ont également

visé à identifier les éléments clés d'un programme d'adaptation réussi au niveau national et à explorer les opportunités technologiques et institutionnelles qui pourraient stimuler les efforts d'adaptation.

La région de la CEEAC est confrontée à des défis liés au changement climatique et à la résilience, tels que l'assèchement des masses d'eau, la sécheresse et les conflits liés au climat, ainsi qu'à la faiblesse des capacités d'adaptation et d'atténuation. Pour résoudre ces problèmes, la région de la CEEAC doit investir davantage dans l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets et la résilience des systèmes alimentaires. Il s'agit de :

- Élaborer des plans régionaux et nationaux complets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique qui répondent à l'Agriculture. Ces plans (politique et stratégie) doivent garantir l'utilisation durable des terres arables et des ressources naturelles, réduire les conflits liés à la transhumance dans toutes leurs dimensions et tous les aspects, y compris les conflits agro-pastoraux liés au changement climatique, la vulnérabilité à la traite des êtres humains et à la criminalité transfrontalière, et réduire la perte de biodiversité qui affecte l'Agriculture et la sécurité alimentaire ;
- Développer les capacités et soutenir les agences régionales et nationales compétentes pour mettre en œuvre des plans d'adaptation au climat et servir efficacement le secteur agricole - en ciblant les organisations responsables des efforts des ressources naturelles, de changement climatique et de résilience, comme les départements et services météorologiques, la gestion de l'eau, la protection côtière et marine et la gestion des catastrophes, en mettant l'accent sur :
 - Appui technique, humain et financier au Centre d'Application et de Prévision Climatologique de l'Afrique Centrale (CAPC-AC) ; le renforcement du partenariat avec l'OMM ; et le renforcement du plaidoyer, de la mobilisation des ressources et des capacités techniques pour mettre en œuvre la Stratégie d'intégration météorologique et climatique de la CEEAC - appui aux pays pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'intégration météorologique et climatique ;
 - Appui à la création (le cas échéant) et au renforcement des capacités des organismes nationaux concernés - agence nationale de résilience et d'adaptation météorologiques et climatiques, services nationaux de gestion des catastrophes. Il s'agit notamment d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre la Stratégie nationale d'intégration du temps et du climat, et d'aider les services météorologiques nationaux à produire des données et des services fiables dans le cadre des services climatologiques mondiaux de l'OMM ;
 - Harmonisation des plans et mesures régionaux et nationaux de restauration et d'adaptation en commençant par la domestication des PNIASAN et du PRIASAN, la vulgarisation et la mise en œuvre de la stratégie régionale météorologique et climatologique de la CEEAC ;
 - Cartographie les zones agroécologiques et les points chauds du changement climatique ;

- Élaboration d'une stratégie régionale de réserve alimentaire - création d'un fonds de réserve, etc. ;
 - Mise en place des plateformes multipartites de coordination, de dialogue, d'apprentissage et de responsabilisation pour le partage d'expériences et appui à la mise en œuvre de plans d'adaptation au changement climatique ;
 - Développement d'un système régional de surveillance et d'alerte précoce (en ligne) ;
 - Cartographie des ressources naturelles de production régionales qui soutiennent les activités agricoles.
- Pour renforcer les capacités de mesure, de surveillance et de préparation aux chocs multiples pour les communautés vulnérables, la CEEAC devrait développer les capacités de prévision climatique, mettre en place et numériser des plateformes d'utilisateurs qui fournissent des informations relatives à la météorologie et à l'Agriculture. Il peut s'agir d'une plateforme de gestion des stocks alimentaires et d'un système d'alerte précoce ;
 - En outre, la CEEAC doit développer des politiques et des systèmes de protection des variétés de cultures indigènes et de la biodiversité locale (pour protéger les espèces et les variétés menacées d'extinction). Et promouvoir l'adoption de techniques et de pratiques agricoles durables (agroforesterie, agroécologie, conservation des sols et travail minimum du sol, Agriculture intelligente).

8. Réformes politiques et institutionnelles, et mise en œuvre

Résumé des messages clés

- Finaliser la révision et élaborer un plan de mise en œuvre de la Politique agricole Commune (PAC) de la CEEAC dans le cadre des réformes visant à réaliser la transformation des systèmes alimentaires ;
- Institutionnaliser et allouer un budget adéquat à la coordination et au renforcement des capacités ;
- Mettre en place et renforcer les structures, les processus et les outils régionaux de S&E du PDDAA ;
- Établir des partenariats avec les institutions régionales existantes pour la mise en œuvre du PDDAA dans la CEEAC en renforçant leurs capacités.

L'engagement de Malabo est un réengagement envers les principes et valeurs clés du processus du PDDAA, y compris la poursuite d'une croissance tirée par l'Agriculture comme stratégie principale pour atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de prospérité partagée ; l'exploitation des complémentarités et de la coopération régionales pour stimuler la croissance ; l'application d'une planification fondée sur des données probantes, de politiques efficaces, d'un dialogue, d'un examen et d'une responsabilisation partagés par tous les

programmes du NEPAD ; le recours à des partenariats et des alliances avec les agriculteurs, l'agro-industrie et la société civile ; et l'appui à la mise en œuvre aux niveaux national et régional par la coordination et l'harmonisation.

Les discussions du GTT 1 ont porté sur l'abordage des questions sous-jacentes liées aux principes et valeurs du PDDAA. Il s'agit notamment de la transition d'une croissance tirée par l'Agriculture étroite à une transformation du système agroalimentaire, de l'avenir de l'Agriculture paysanne et de la mesure dans laquelle l'Agriculture tirée par les petits exploitants continuera d'être la base du développement agricole en Afrique. En outre, les discussions ont porté sur les réformes politiques et institutionnelles et les stratégies nécessaires pour intégrer les systèmes agroalimentaires dans l'agenda Post-Malabo du PDDAA.

Dans le cadre des réformes politiques (lois et règlements) visant à réaliser la transformation des systèmes alimentaires, prioriser la finalisation de la révision de la PAC de la CEEAC, et élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre qui comprend la révision des politiques agricoles nationales et des cadres législatifs pour s'aligner sur la PAC. Par exemple, examiner et élaborer des lois sur la propriété foncière, faciliter l'accès à la terre pour les petits exploitants et les investisseurs agroalimentaires, et soutenir la production agricole.

Les réformes institutionnelles envisagées pour renforcer la responsabilisation à l'égard de l'État de droit et des citoyens sont les suivantes :

- Finalisation du processus de rationalisation des deux CER (CEMAC et CEEAC) ;
- Etablir, institutionnaliser et allouer un budget adéquat pour la coordination, le pilotage et la structure de suivi régional multipartites/multidisciplinaires (comité) sur le PDDAA ;
- Établir et renforcer les structures, les processus et les outils régionaux de S&E du PDDAA. Cela comprend l'élaboration/l'adoption de stratégies et d'outils appropriés pour améliorer le suivi des progrès, par exemple, l'utilisation d'outils normatifs pour évaluer les actions menées par les pays, la mise en place et l'opérationnalisation d'une structure de suivi citoyen (observatoire citoyen régional ou plateforme d'acteurs non étatiques) ;
- Opérationnaliser le Haut Conseil des Affaires de la CEEAC (en intégrant tous les groupes interprofessionnels) et accélérer la mise en place du réseau régional des chambres consulaires (Agriculture, artisanat),
- Renforcer et opérationnaliser les Institutions Spécialisées et les Agences d'Exécution de la CEEAC nouvellement créées (COREP, OCFSA, CAPC-AC, CEFDHAC et ROSEVAC, etc.),
- Renforcer les capacités des parties prenantes ciblées du PDDAA sur la coordination des projets, l'harmonisation des politiques, la mobilisation des ressources et le plaidoyer. A cet effet la CEEAC devrait cartographier et évaluer les besoins en formation des principaux intervenants du PDDAA ;
- Renforcer les capacités institutionnelles des organisations professionnelles pour défendre et fournir un soutien technique pour le PDDAA.

Pour une mise en œuvre réussie du PDDAA Post-Malabo sur la transformation des systèmes alimentaires, la CEEAC devrait s'appuyer sur des institutions et des agences spécifiques régionales, y compris leurs institutions de recherche. De même, l'UA a besoin d'accélérer la rationalisation, la consolidation et le renforcement de la coordination des CER, et de faciliter l'apprentissage entre pairs au niveau ministériel afin d'améliorer l'apprentissage et la responsabilisation.

Les réformes politiques et institutionnelles devraient particulièrement cibler l'accès à la terre et la sécurité foncière qui constituent un énorme défi dans la CEEAC, en renforçant les systèmes d'administration et de gestion foncières comme proposé dans le cadre de la PAC pour réduire l'accaparement et l'appropriation des terres. Le renforcement des capacités institutionnelles devrait également être axé sur le renforcement des capacités de recherche et d'innovation et d'adaptation au changement climatique au niveau national.

9. Communication et plaidoyer

Une communication et un plaidoyer efficaces sont des facteurs clés du succès du PDDAA Post-Malabo. Pour réussir la mise en œuvre du PDDAA, il est nécessaire de :

- Élaborer une stratégie de communication pour le PDDAA ;
- Établir des partenariats avec les parties prenantes et les partenaires nationaux et renforcer leur capacité à entreprendre des activités de communication et de plaidoyer ;
- Harmoniser la coordination, la planification et le plaidoyer pour la mobilisation des ressources ;
- Renforcer l'engagement des médias dans le processus du PDDAA ;
- Plaider en faveur de la mise en œuvre des politiques existantes aux niveaux national et sous-régional.

IV. CONCLUSIONS

Les participants à la concertation régional Post-Malabo pour la région de la CEEAC ont soulevé des questions et des défis critiques qui entravent le PDDAA et ont proposé des solutions pour l'agenda Post-Malabo. Ces discussions ont été éclairées par le cadrage des questions clés et la présentation du contexte, des enjeux et des priorités stratégiques des pays.

Dans la région de la CEEAC, la zone aride est plus compétitive dans la production de viande et de produits laitiers. Il devrait s'agir d'un produit agroalimentaire stratégique pour la région en raison de l'avantage comparatif qu'il représente. La région de la forêt tropicale, qui est la zone céréalière, est compétitive pour le manioc, l'igname, le maïs et le riz. La sélection de produits stratégiques, y compris des avantages comparatifs, peut faciliter l'intégration régionale par le commerce de biens et de services agricoles. L'Agriculture et l'élevage devraient bénéficier d'un soutien et d'un investissement égaux. Il faut investir et redoubler d'efforts dans le secteur de l'élevage grâce à l'amélioration de la gestion du bétail, au développement des infrastructures de l'élevage, à l'ajout de valeur, à la revalorisation et à la commercialisation des produits de l'élevage (p. ex., la peau) afin de maximiser la valeur et le rendement.

La région de la CEEAC n'a pas enregistré d'allocations budgétaires et d'investissements suffisants dans l'Agriculture comme dans d'autres secteurs. Il est donc essentiel de mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer les partenariats stratégiques et à mobiliser les investissements du secteur privé et des partenaires au développement pour combler le déficit de financement du secteur public. Les partenariats avec le secteur privé sont essentiels non seulement pour mobiliser des fonds, mais aussi des compétences techniques. Dans le même temps, les gouvernements peuvent accorder des subventions, réduire les impôts, abaisser les taux d'intérêt et améliorer l'environnement favorable aux investissements du secteur privé.

Le lien entre le changement climatique, la gouvernance et l'insécurité dans la région de la CEEAC nécessite une attention urgente pour assurer la stabilité de la production agricole, en particulier dans les zones d'élevage où des conflits liés à la sécheresse ont surgi. À ce titre, la région doit mettre en œuvre une stratégie globale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique afin d'améliorer la résilience des moyens de subsistance.

La région de la CEEAC devrait également donner la priorité au développement de systèmes d'administration et de gestion foncières afin d'améliorer l'accès à la terre et la sécurité foncière. Les États membres peuvent tirer les leçons du Rwanda, qui a déployé la technologie des drones pour cartographier les terres arables à enregistrer, facilitant ainsi l'augmentation des investissements fonciers.

La plupart des États membres n'ont pas pleinement mis en œuvre le PDDAA en raison de capacités institutionnelles insuffisantes, d'un manque de volonté politique et de ressources insuffisantes. Le renforcement institutionnel, le développement des capacités et le recours aux institutions régionales pour soutenir la mise en œuvre du PDDAA seront essentiels dans le PDDAA Post-Malabo. Le renforcement des mécanismes de responsabilisation et d'application garantira également l'engagement des dirigeants nationaux.

De même, la CEEAC doit adopter des technologies, y compris la technologie numérique, pour stimuler la transformation du secteur agricole. Il s'agit notamment des technologies de l'information et de la communication pour remédier à l'asymétrie de l'information et faciliter le commerce, ainsi que des technologies productives pour améliorer la productivité et la compétitivité et accélérer l'harmonisation et l'intégration des politiques. Le riche potentiel agricole de l'Afrique centrale, combiné à la diversité de ses cultures, à sa population jeune, à ses terres et à ses ressources naturelles, ne peut être pleinement exploité que s'il y a un effort délibéré et une stratégie d'adoption de la technologie et d'innovation.

Enfin, il est nécessaire de mettre en œuvre des programmes et des stratégies d'employabilité et de subventions pour les jeunes et les femmes afin de les doter des compétences et des techniques de production et de gestion nécessaires pour créer des emplois et encourager les agro-entrepreneurs. Des programmes doivent être mis en place pour promouvoir la participation des jeunes et l'accès des femmes aux compétences techniques et au crédit.

ANNEXE 1 : CONTEXTE DU PAYS, PRIORITES ET SOUTIEN REQUIS – PRESENTATIONS

SN	PAYS	APERÇU	PRIORITÉS	ASSISTANCE REQUISE
1	Cameroun	<p>Population de 26,5 millions d'habitants, dont environ 70% sont consacrés à l'Agriculture. Les principaux produits agricoles sont le bois d'œuvre, le café, le coton, le cacao, la pêche au maïs et l'élevage. Il représente environ 80 % du PIB du pays, 1/3 des recettes en devises et 15 % des ressources budgétaires du pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisation agricole, • Développement des filières agricoles, • l'adoption d'une Agriculture intelligente face au climat, • Améliorer la mesure et la gestion des connaissances dans le secteur agricole, • Promouvoir un environnement propice aux financements innovants. 	<p>Appui technique sur la productivité et les méthodes de production durables et le renforcement de la résilience au changement climatique.</p> <p>Amélioration des infrastructures et de l'accès aux facteurs de production.</p>
2	Gabon	<p>2,3 millions d'habitants en 2021, 800 KM de littoral et 85% de la surface est couverte de forêts. Sur 1,8 hectare par habitant, 33,4 % (soit 768 200) de la population vit en dessous du seuil de pauvreté nationale, la malnutrition chronique touchant environ 34 % de la population.</p> <p>5,2 millions d'hectares de terres arables, dont 8% soit 416 000 ha sont exploités, fournissant environ 17 000 emplois ≈ 20% des emplois directs au Gabon et contribuant à 5,6% du PIB en 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des terres agricoles, • Développement d'un système semencier performant, • Renforcer l'engagement des acteurs agricoles, • Créer un environnement favorable à l'investissement agricole, • Industrialiser le secteur de la pêche. • Augmenter la contribution de l'État au secteur agricole – financière et technique. 	<p>Soutenir l'élaboration de la stratégie sectorielle agricole et du plan d'investissement.</p> <p>Mobiliser et établir des liens avec des partenaires stratégiques pour un appui technique et financier au secteur.</p>

SN	PAYS	APERÇU	PRIORITÉS	ASSISTANCE REQUISE
3	Tchad	<p>Trois (3) zones bioclimatiques :</p> <p>La zone saharienne (extrême nord) représente 47% du territoire avec une pluviométrie comprise entre 00 et 100mm/an. Zone sahélienne (bande centrale) - 43% du territoire avec une pluviométrie comprise entre 200 et 600 mm/an. Zone soudanienne : 10% du territoire avec une pluviométrie comprise entre 800 et 1200mm/an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la diversification, la croissance durable et la compétitivité de la production rurale. • Développer des chaînes de valeur stratégiques en milieu rural. • Renforcer la résilience des systèmes de production rurale. • Créer des conditions favorables pour attirer les investissements et le développement de différents sous-secteurs ruraux. 	<p>Un soutien financier et technique fiable de la part de l'État, des collectivités territoriales, des organisations professionnelles, des institutions financières, des bailleurs de fonds et du secteur privé.</p>
4	République centrafricaine	<p>La République centrafricaine a connu des changements et des réformes importants, notamment :</p> <p>Elaboration de la politique et de la stratégie agricoles (PNIASAN 2, PND) ;</p> <p>Relèvement et consolidation de la paix en RCA (RCPCA) après les crises de 2012 ; Projets de développement agricole tels que : PREVES, PREPAS, PRADAC, PADECAS, PRUCAC, PARSANKO etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser la coordination des systèmes alimentaires nationaux, • Renforcer la recherche agricole et le système semencier, • Mettre en place un système national de surveillance de la sécurité alimentaire (SMSDA) et un système national d'alerte précoce SA, • le renforcement du système national de sécurité sanitaire des aliments ; <p>Inclusion des femmes et des jeunes dans la construction de systèmes agroalimentaires.</p>	<p>Appui matériel et technique à la coordination et à la mise en œuvre au niveau national,</p> <p>Partenariat avec des centres de recherche régionaux et internationaux,</p> <p>Appui financier et technique à la mise en place d'un système national de surveillance de la sécurité alimentaire et d'un système national d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire,</p> <p>Appui financier et technique au renforcement du Système national de sécurité sanitaire des aliments (Comité national du Codex Alimentarius).</p>

SN	PAYS	APERÇU	PRIORITÉS	ASSISTANCE REQUISE
5	Guinée équatoriale	<p>Les terres arables inutilisées représentent un potentiel agricole de 850 000 hectares, dont seulement 26 % (220 000 hectares) sont exploités, avec une production végétale, animale et halieutique diversifiée et intensifiée.</p> <p>Nous développons des programmes de soutien avec une approche agricole intelligente face au climat pour améliorer les revenus des familles et augmenter la productivité des sols.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revitaliser le Comité de coordination multisectorielle pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle • Améliorer les conditions actuelles du marché. • Promouvoir la commercialisation et la consommation des produits agricoles nationaux. • Adopter des techniques modernes de transformation du poisson fumé et salé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un Fonds pour le développement rural et la pêche, • Élaborer un cadre d'accès et de protection des terres agricoles (en particulier pour les petits agriculteurs), • Promouvoir la participation équitable des femmes et des jeunes, et revaloriser l'activité agricole en tant qu'activité économique durable, • Élaborer des stratégies d'utilisation durable et de protection de l'environnement et de la NARE.
6	République de Sao Tomé-et-Principe	<p>2 îles d'origine volcanique, 6 districts et 1 région autonome. Plateau continental = 1 455 km², avec une population d'environ 194 006 habitants (2014). Golfe de Guinée à 350 km des côtes africaines (Gabon), 1001 km² avec environ 220 000 habitants (2023). Climat tropical humide.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la Stratégie Faim Zéro. • Révision ou ajustement du programme (PNIASAN). • Mise en œuvre de la stratégie nationale d'irrigation. • Mise en place de services financiers. • Augmentez la productivité et la résilience. • Accès inclusif aux marchés et augmentation de la valeur ajoutée des produits locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la Stratégie Faim Zéro. • Révision ou ajustement du programme PNIASAN. • Mise en œuvre de la stratégie nationale d'irrigation. • Amélioration des services financiers. • Mettre en œuvre des stratégies pour améliorer la productivité et la résilience. • Promouvoir la valeur ajoutée des produits locaux et l'accès inclusif aux marchés.

SN	PAYS	APERÇU	PRIORITÉS	ASSISTANCE REQUISE
7	République du Congo	<p>Après l'adoption de la Déclaration de Malabo en juin 2014, la République du Congo, à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) a mené des actions spécifiques ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de développement (CADP), le Projet agricole et d'entreprenariat des jeunes (YAEP) et le Projet de développement des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures (FIDAD). • Facilitation des crédits agricoles par le biais de l'Agriculture Commerciale • Mobilisation des acteurs agricoles dans les Zones Agricoles Protégées (PAZ-35). • Mise en place du Centre d'Exploitation des Machines Agricoles (CEMA) Projet de renforcement des services de mécanisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les acteurs agricoles de la PAZ. • Renforcer la mécanisation, augmenter les investissements dans les infrastructures routières et l'irrigation. • Améliorer l'accès au marché pour les agriculteurs. • Améliorer la manutention post-récolte et développer les chaînes de valeur. • Renforcer les partenariats stratégiques entre les différents acteurs de la filière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans sa volonté de soutenir le secteur de l'agropastoralisme et de la pêche, le gouvernement est allé de l'avant. • L'octroi d'avantages fiscaux et douaniers relatifs à l'importation de matériel et de produits agricoles par la loi de finances 2023. • La structuration juridique du secteur agro-pastoral et de la pêche avec les avant-projets de loi en cours d'adoption. • Comment accéder aux terres sécurisées par la loi n° 21 – 2018, fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres. • L'accord sur les avantages à l'investissement par la loi n° 6 – 2003 du 18 janvier 2003 établissant la charte de l'investissement. • L'initiative « un pays, un produit prioritaire » de l'OCOP. • L'initiative « Main dans la main » pour le financement de projets agricoles. • TCP/RPC : Agriculture biologique, implantation de boisés (environ 50 hectares).

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom	Organisation
1	Rachid Bass	AUDA NEPAD
2	Célestin Nga	PROPAC
3	Chouaibou Nchoutpouen	COMIFAC
4	Denis Pompidou	Point focal du PDDAA
5	Estherine Directrice	AUDA NEPAD
6	Francis Doui	Point focal du PDDAA RCA
7	Herman Achiri	Politique LIEN
8	Ibrahim Linjouom	OCFSA
9	Joseph Maximin	PMF-AFRIQUE
10	Louis Essola	CEFDHAC
11	Moussa Demsa	CEEAC
12	Soulemanou Mohaman	AUDA NEPAD
13	Vous Manga	Point focal du PDDAA, Cameroun
14	Nguepi Bebel	YPARD
15	Tchamadeu Weladji	YPARD
16	Anne Magne	Moa
17	Augustin Wambo	AKADEMIYA2063
18	Alphonse Danra	MINEPAT
19	Gninghayé Lorns	YPARD
20	Salomon Namkosserena	Directeur de cabinet Ministère de l'Agriculture RCA
21	Abakar Mohammed	Chef de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Nutrition CEEAC
22	Abderahim Toko	CEBEVIRHA
23	Alhadj Mahamat	CRSA-AC
24	Germain Edou	CEBEVIRHA
25	Libaon Netoyo	Expert PDDAA Tchad
26	Rassembaye Ngarhimdi	Point focal du PDDAA Tchad
27	Emmanuel Njukwe	Le CORAF

N°	Nom	Organisation
28	Cyprien Mobengue	Point focal du PDDAA Congo
29	Justin Kouka	AUC
30	Alphonse Kanga	AC-CAPC
31	JB Moudou	CPAC
32	Choni Bolopo	Point focal du PDDAA Guinée équatoriale
33	Mahlet Sileshi	AUC
34	Alain Ondo-Azi	PRASAC
35	Arnaud Kombila	Directeur Général de l'Agriculture Gabon
36	Flore Wora	Le COREP
37	Ghislain Mbourou	CPAC
38	Nzamba Mombo	ROSEVAC
39	Patrick Nguema	Point focal du PDDAA Guinée équatoriale
40	Catherine Mbinyo	Politique LIEN
41	Freda Mbae	Politique LIEN
42	James Ndegwa	Politique LIEN
43	Marynissen Saskia	AUC
44	Emmanuel Olawale	Politique LIEN
45	Joël Teteya	AC-CAPC
46	Assis Afonso	Moa
47	Amadou Tall	Politique LIEN
48	Denis Pompidou	CARBAP Cameroun
49	Célestin Nga	PROPAC
50	Adama Coulibaly E.	CEA Cameroun
51	R. Tavares	ONUDI Cameroun
52	Adama Taoko	FAO/SFC Gabon
53	André S.	CARFS international
54	ASSIS AFONSO	PDDAA Statistiques de l'Agriculture Sao Tomé-et-Principe
55	Maximin EMAGNA	Plateforme PME du secteur privé Afrique centrale